



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 9 OCTOBRE, 1875.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.
Québec, 8 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR appeler au Conseil Législatif de cette Province, pour y représenter la division de Wellington, l'Honorable William Haste Webb, en remplacement de l'Honorable Edward Hale, décédé.

L. H. HUOT,
6063 Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 9th OCTOBER, 1875.

CLERK OF THE CROWN IN CHANCERY'S OFFICE,
Québec, 8th October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR, has been please to call to the Legislative Council of this Province, for the electoral division of Wellington, the Honorable William Haste Webb, *vice* the Honorable Edward Hale, deceased.

L. H. HUOT,
6064 Clerk of the Crown in Chancery.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 6 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'adjoindre Joseph Gardner, écuyer, du canton de Dundee, à la commission de la paix pour le district de Beauharnois.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Adoniram Cates, écuyer, greffier de la Cour de Magistrat, pour le comté d'Ottawa, dans le canton de Wakefield.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 6 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer MM. Louis Godbout, du premier rang, Louis Godbout, du deuxième rang, et Maxime Godbout, du troisième rang, estimateurs pour la municipalité de la paroisse de Saint-Gervais, comté de Bellechasse. 6013

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
7 octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'adjoindre les messieurs suivants à la commission de la paix.

Pour le district de Montréal :—Olivier Jacques père, Olivier Hébert, Mathias Hurteau, Hubert St. Onge et Moïse Geoffrion, écuiers, de Sainte-Trinité de Contrecoeur, comté de Verchères.

Pour le district de Saint-François :—Georges Labonne et J. Adolphe Chicoine, écuiers, de Ditton, comté de Montréal. 6067

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.
Québec, 6th October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to associate Joseph Gardner, of township of Dundee, esquire, to the commission of the peace for the district of Beauharnois.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Adoniram Cates, esquire, to be clerk of the Magistrate's Court for the county of Ottawa, in the township of Wakefield.

SECRETARY'S OFFICE.
Québec, 6th October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Louis Godbout, of the first range, Louis Godbout, of the second range, and Maxime Godbout, of the third range, valuers for the municipality of Saint-Gervais, county of Bellechasse. 6014

SECRETARY'S OFFICE.
7th October, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been please to associate the following named gentlemen to the commission of the peace.

For the district of Montreal :—Olivier Jacques, senior, Olivier Hébert, Mathias Hurteau, Hubert St. Onge et Moïse Geoffrion, esquires, of Sainte-Trinité de Contrecoeur, county of Verchères.

For the district of Saint-François :—Georges Labonne et Adolphe Chicoine, esquires, of Ditton, county of Montréal. 6068

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SECOND jour du mois d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-quinze, et à chacun de vous.—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le SECOND jour du mois d'AOUT mil huit cent soixante-quinze, auquel temps vous êtes tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, JEUDI, le QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

En Foi et Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENÉ-ÉDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec
4555 7

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC,
CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er avril 1875.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hévre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour le permission de

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

ED. CARON

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Québec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of the said Province, and summoned and called to a meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Québec, on the SECOND day of the month of AUGUST, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, to have been commenced and held, and to every of you—GREETING:

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Québec stands called for the SECOND day of the month of AUGUST, one thousand eight hundred and seventy-five, at which time, at Our City of Québec, you were held and constrained to appear.

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Québec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on THURSDAY, the FOURTEENTH day of the month of OCTOBER next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our City of Québec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed: Witness, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE-ÉDOUARD CARON, Lieutenant Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this TWENTY-FOURTH day of OCTOBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five and in the thirty ninth year of Our Reign.

By Command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec.
4556

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC,
PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st April, 1875.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Québec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Sluice, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the

faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir:

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.

7 4589

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz:

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.

4690

G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

Demande au Parlement.

Avis est par le présent donné que demande se a faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant « Les Frères du Sacré-Cœur, » d'Arthabaskaville.

HAMEL & TESSIER,
Procureurs des requérants.

Québec, 28 septembre, 1875. 5785 2

Avis est par le présent donné que « The Montreal Omnibus Transfer Co., » demandera à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements à sa charte.

(Par ordre), L. MUNRO,
Sec.-Trésorier.

2 5773

Avis public est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la ville de Saint-Jean, P. Q.

STANISLAS COTE,
Secrétaire-trésorier.

Saint-Jean, 22 septembre, 1875. 5545 3

Avis public est par le présent donné que la corporation de la cité de Québec, fera application à la législature de la province de Québec à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender et refondre divers actes d'incorporation de la cité, pour émaner des debentures dans le but de la confection de travaux permanents aux fins d'effectuer certaines améliorations dans la cité, et pour rajuster la dette de la cité.

Par ordre, L. A. CANNON,
Greffier de la cité.

Bureau de greffier de la cité,
Hôtel-de-Ville.
Québec, 23 septembre, 1875. 5637 3

Avis par le présent donné que demande, sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session d'un acte incorporant le « Club Canadien » de Montréal.

JOS. N. PAUZÉ,
Secrétaire.

5511

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at the next session, for an act to incorporate « Les Frères du Sacré-Cœur, » of Arthabaskaville.

HAMEL & TESSIER,
Attorneys for applicants.

Québec, 28th September, 1875. 5786

Notice is hereby given that the « Montreal Omnibus and Transfer Co., » will apply at the coming session of the Québec Legislature, for amendments to its charter.

(By order) L. MUNRO,
Sec.-Treasurer.

5774

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Québec, at its next session, for amendments to the act incorporating the town of Saint-John's, P. Q.

STANISLAS COTE,
Secretary-treasurer.

Saint-John's, 22nd September, 1875. 5546

Public notice is hereby given that the corporation of the city of Québec, will apply to the legislature of the province of Québec at its ensuing session, for the passing of an act to amend and consolidate the different acts of incorporation of the city, to issue debentures for permanent works, in connexion with the carrying out of city improvements and to readjust the city debt.

By order, L. A. CANNON,
City Clerk

City clerk's office,
City Hall.
Québec, 23rd September, 1875. 5638

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Québec, at the next session, for an act to incorporate « Le Club Canadien de Montréal. »

JOS. N. PAUZÉ,
Secretary.

5512

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant L'Union des menuisiers de Québec.

5363 4

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par la Compagnie Manufacturière et Hydraulique de la rivière Richelieu, pour obtenir la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation et pour prolonger le temps pendant lequel les ouvrages par le présent prévus peuvent être faits.

Chambly, 13 septembre, 1875.

5305 3

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la corporation de la cité de Montréal, s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender la charte de la cité de Montréal, en vue d'étendre l'autorité et les pouvoirs conférés à la corporation de la dite cité, et d'accorder de plus amples pouvoirs à la dite corporation; et particulièrement pour que la dite corporation soit, entre autres choses, autorisée à changer le mode actuel de taxation, à amender les dispositions de la loi relativement aux expropriations, et à légaliser certains rôles de cotisation spéciale dans des cas d'expropriation.

(Par ordre,)

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 10 septembre, 1875.

5237 4

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session de la législature pour obtenir un acte autorisant John Henry Pelly Simpson, à vendre et à transporter certains biens-immobiliers dans cette province, étant trois îles dans la rivière Saint-Laurent; au-dessus de Lachine, connues comme Les Isles Dorval, nonobstant la substitution affectant les dites îles, contenue dans le testament de feu Sir George Simpson.

Montréal, 8 septembre, 1875.

5217 5

Avis public est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, je demanderai la passation d'un bill privé pour permettre au barreau du Bas-Canada, de m'admettre au nombre de ses membres.

L. P. GUILLET.

Montréal, 8 septembre, 1872.

5219 5

Avis public est par les présentes donné que les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Henri, comté d'Hochelaga, feront application à la prochaine session du Parlement Local de la province de Québec, pour obtenir un bill les autorisant à acquérir, posséder et bâtir des biens-immobiliers, pour les fins des écoles à un montant n'excédant pas cinquante mille piastres, et aussi à imposer des taxes, emprunter des argents et émettre des bons ou débetures à des montants suffisants pour payer tels biens-immobiliers et bâtisses, et maintenir les dites écoles.

I. P. RAINVILLE,
Secrétaire-Trésorier.

Ville Saint-Henri, 15 septembre, 1875.

5027 6

Avis est donné qu'il sera fait une demande, à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour la passation d'un acte à l'effet de diviser la présente municipalité de Pabos et Newport en deux municipalités séparées, l'une devant s'appeler la municipalité de Pabos, et ayant pour bornes les limites de la seigneurie de Pabos, l'autre la municipalité de Newport, et ayant pour bornes les limites du township de Newport.

5929

Avis public est par le présent donné, que demande sera faite à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte spécial d'incorporation pour la ville de Sherbrooke.

BROOKS & CAMIRAND,

Procureurs pour la ville de Sherbrooke.
Sherbrooke, 1er octobre, 1875.

5883

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate The Quebec joiners' Union.

5364

Public notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, by the "Richelieu River Hydraulic and Manufacturing Company," for the passing of an act for the amending of their act of incorporation and for the extension of the period within which the works thereby contemplated may be commenced.

Chambly, 13th September, 1875.

5306

PUBLIC NOTICE is hereby given that the corporation of the city of Montreal, will apply to the Legislature at its next session, for an act to amend the charter of the said city, with a view to extend the authority and powers conferred on the corporation of the said city, and to grant new and additional powers to the said corporation; and especially that the said corporation may, among other things, be authorized to change the present mode of taxation, to amend the provisions of the law in reference to expropriations, and to legalize certain rolls of special assessment in case of expropriation.

(By order,)

CHS. GLACKMEYER,
City Clerk.City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, 10th September, 1875.

5238

NOTICE.

Application will be made at the next session of the legislature for the passing of an act to authorize John Henry Pelly Simpson, to sell and convey certain real estate in this province, being three islands in the river Saint-Lawrence, above Lachine, known as Les Isles Dorval, notwithstanding the substitution affecting the said islands, contained in the last will and testament of the late Sir George Simpson.

Montreal, 8th September, 1875.

5218

Public notice is hereby given that at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, I will apply for the adoption of a private bill to the effect of allowing the "Bar of Lower-Canada," to admit me as one of its members.

L. P. GUILLET,

Montreal, 8th September, 1875.

5220

Public notice is hereby given that the school commissioners of the school municipality of Saint-Henry, county of Hochelaga, will make application at the next session of the Local Legislature of the province of Quebec, to obtain a bill authorising them to acquire, possess and build immovable properties, for a school purposes, to an amount not exceeding fifty thousand dollars, and also to impose taxes, bound monies and issue bonds or debentures to amounts sufficient to pay such immovable properties and buildings and to maintain said schools.

I. P. RAINVILLE,
Secretary-Treasurer.

Town of St-Henry, 15th September, 1875.

5028

Notice is given that, at the next session of the legislature of the province of Quebec, application will be made for an act to divide the present municipality of Pabos and Newport into two separate municipalities to be called one the municipality of Pabos, and having for boundaries the limits of the seigniorie of Pabos, and the other the municipality of Newport, and having for boundaries the limits of the township of Newport.

5930

Public notice is hereby given, that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for a special act of incorporation for the town of Sherbrooke.

BROOKS & CAMIRAND,

Attorneys for the town of Sherbrooke.
Sherbrooke, 1st October, 1875.

5884

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la société de construction permanente de Montréal, pour obtenir un acte pour changer le nom de la dite corporation et pour lui donner des pouvoirs additionnels, et pour autres fins.

G. B. CRAMP,
Solliciteur des requérants.

Montréal, 1er octobre, 1875. 5919

AVIS

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la "Canada Tanning Extract Company limited."

LAFLAMME, HUNTINGDON, MONK & LAFLAMME,
Avocats et procureurs,
de la dite compagnie.

Montréal, 5 octobre, 1875. 6009

Avis Divers.

Province de Québec, }
District de Montréal, } Bureau du Conseil de la ville
Comté de Chambly. } de Longueuil.

Avis public est par le présent donné, par Louis Marchand, secrétaire-trésorier, que l'emplacement ci-après mentionné, situé dans les limites de cette ville, sera vendu à l'enchère publique, au bureau du conseil de cette ville, MERCREDI, le VINGTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges municipales dues sur le dit emplacement, au premier de juillet dernier, conformément aux dispositions de l'acte du parlement de la province de Québec, 37 Victoria, chapitre 49, à moins que les dites taxes et charges municipales et les frais alors encourus ne soient payés au moins deux jours avant celui de la vente.

Donné ce vingt-deuxième jour du mois de septembre, mil huit cent soixante-et-quinze.

(Signé,) L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

(Vraie copie,)

L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

EMPLACEMENT à être vendu en conformité à l'avis public ci-dessus.

No. du rôle.	No. du cadastra.	Nom du propriétaire.	Cotisations, etc., dus.
316	Partie de 282	Inconnu	\$0 25

(Signé,) L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

(Vraie copie,)
2 5769

L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

La Manufacture de Ouate de Sorel.

Avis public est par les présentes donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil par les personnes ci-après mentionnées pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau leur octroyant une charte les constituant avec toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée par ces lettres patentes, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est "La manufacture de Ouate de Sorel."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de fabriquer la ouate dans la ville de Sorel.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera la ville de Sorel, et partout ailleurs où les actionnaires le jugeront convenable dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie manufacturière sera de dix mille piastres courant, divisé en deux cents actions de cinquante piastres

NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, by the Montreal permanent building society, for an act to change the name of the said corporation and to grant it additional powers, and for other purposes.

G. B. CRAMP,
Solicitor for applicants.

Montreal, 1st October, 1875. 5920

NOTICE

I hereby given that an application shall be presented to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act incorporating the "Canada Tanning Extract Company limited."

LAFLAMME, HUNTINGDON, MONK & LAFLAMME,
Attorneys for the Company.

Montreal, 5th October, 1875. 6010

Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, }
District of Montreal, } Council office of the town of
County of Chambly. } Longueuil.

Public notice is hereby given, by Louis Marchand, secretary-treasurer, that the lot of land hereinafter mentioned, situate within the limits of this town, shall be sold, by public auction, in the office of the council of this town, on WEDNESDAY, the TWENTIETH day of the month of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon, for the assessments and municipal charges, due on the said lot of land, on the first of July last, in conformity with the provisions of the act of the parliament of the province of Quebec, 37 Victoria, chapter 49, unless said assessments and municipal charges, and the expenses then incurred be paid at least two days before the day of the sale.

Given this twenty-second day of the month of September, eighteen hundred and seventy-five.

(Signed,) L. MARCHAND,
Secretary-treasurer.

(True copy,)

L. MARCHAND,
Secretary-treasurer.

LOT OF LAND to be sold pursuant to the above written public notice.

No. of the roll.	No. of cadaster.	Name of proprietor.	Assessments, &c., due.
316	Part of 282	Unknown	\$0 25

(Signed,) L. MARCHAND,
Secretary-treasurer.

(True copy,)
5770

L. MARCHAND,
Secretary-treasurer.

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Sorel Wadding Manufactory.

Public notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council by the persons hereinafter mentioned for the letters patent under the great seal granting them a charter constituting them as such other persons as may become shareholders in the company to be created, by the said letters patent a body politic and corporate under the provisions of the joint stock company incorporation act.

The proposed name of said company is Sorel Wadding manufactory.

The object for which its incorporation is sought is the manufacturing of wadding in the town of Sorel.

The principal place of business of the said company shall be the town of Sorel, and wherever the shareholders may think proper in the province of Quebec.

The amount of the capital stock of said manufacturing company is to be ten thousand dollars currency, divided into two hundred shares of fifty dollars each,

chacune, avec privilège d'augmenter ce capital à vingt mille piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont :—Messieurs A. McKeand, marchand, de Montréal, Moïse Beauchemin, mécanicien, Beauchemin et fils, mécaniciens, James Sheppard, briquetier, Norman Paulet, marchand, Jean A. Germain, marchand, Alfred M. Ducket, marchand, Samuel Lapalme, notaire, William Leman, marchand, Pascal Thériault, entrepreneur, Edouard Lemoine, hôtelier, David Finlay, marchand, Ernest Turcotte, commerçant, Lactance Sénécal, marchand, Louis Pierre Paul Cardin, notaire, Moïse Charles Blais, comptable, Pierre Bellefeuille, commerçant, Cyrille Mongeon, marchand, Narcisse Arsenaull, marchand, William Woodley, boulanger, Adolphe Germain, avocat, A. A. Taillon, banquier, tous demeurant en la ville de Sorel.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits A. A. Taillon, président, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet et Moïse Beauchemin.

Pour les requérants.

A. A. TAILLON,

2 5775

Président.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu. } No 1742.

Dame Soulanges Gendron a, ce jour, instituée une action en séparation de corps et de biens contre son mari, François-Xavier Paradis, cultivateur, de Saint-Guillaume d'Upton, rapportable le onze octobre prochain.

CHARLES GILL,

Procureur de la demanderesse.

Sorel, 25 septembre, 1875.

5789 2

Canada, } *Dans la Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District d'Iberville. }

Avis est par le présent donné que Dame Catherine Elizabeth Vandal, épouse d'Alphonse Bonin, peintre, de la ville de Saint-Jean, dit district, a, ce jour, intenté devant cette cour, une action en séparation de biens contre le dit Alphonse Bonin.

J. P. CARREAU,

Avocat et proc. de C. E. Vandal.

Saint-Jean, 18 septembre, 1875.

5783 2

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Avis est par les présentes donné que Dame Jessie Linton, a intenté, ce jour d'hui, une action en séparation de biens, contre son mari, Francis Stuart, marchand, de la cité de Montréal, district de Montréal.

LONGPRE & DUGAS,

Avocats de Dame Jessie Linton.

Montréal, 23 septembre, 1875.

5549 3

Canada, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Bedford. }

Dame Nancy Kenison, du canton de Shefford, dans le district de Bedford, épouse de Samuel Bell, père, au même lieu, cultivateur, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; contre le dit Samuel Bell, père, Défendeur.

La dite demanderesse a intenté une action, ce jour, en séparation de corps et de biens contre son dit mari.

C. A. NUTTING,

Procureur de la demanderesse.

Sweetsburgh, 14 septembre, 1875.

5585 3

Canada, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Saint-Hyacinthe. } No. 1656.

Dame Séraphine St. Pierre, de Saint-Pie, épouse de Flavien Laforme, cultivateur, du même lieu, dûment autoriser à ester en jugement,

Demanderesse;

vs.

Défendeur.

Le dit Flavien Laforme, Une action en séparation de corps et de biens a été intentée en cette cause.

FONTAINE & MORISON,

Avocats de la demanderesse.

Saint-Hyacinthe, 3 septembre, 1875.

5101 5

with the privilege to increase it to twenty thousand dollars.

The names, places of residence and occupation of applicants are :—Messrs. A. McKeand, merchant, of Montreal, Moïse Beauchemin, mechanic, Beauchemin & Sons, mechanics, James Sheppard, brick-maker, Norman Paulet, merchant, John A. Germain, merchant, Alfred M. Ducket, merchant, Samuel Lapalme, notary, William Leman, merchant, Pascal Thériault, contractor, Edouard Lemoine, hotel-keeper, David Finlay, merchant, Ernest Turcotte, trader, Lactance Sénécal, merchant, Louis Pierre Paul Cardin, notary, Moïse Charles Blais, accountant, Pierre Bellefeuille, trader, Cyrille Mongeon, merchant, Narcisse Arsenaull, merchant, William Woodley, baker, Adolphe Germain, advocate, A. A. Taillon, banker, all of the town of Sorel.

The first directors of the company are A. A. Taillon, president, James Sheppard, David Finlay, Norman Paulet and Moïse Beauchemin above mentioned.

On behalf of the applicants.

A. A. TAILLON,

2776

President.

Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Richelieu. } No. 1742.

Dame Soulanges Gendron has, this day, instituted an action for separation from bed and board against her husband, François-Xavier Paradis, farmer, of Saint-Guillaume d'Upton, returnable on the eleventh of October next.

CHARLES GILL,

Attorney for plaintiff.

Sorel, 25th September, 1875.

5790

Canada, } *In the Superior Court.*
Province of Québec, }
District of Iberville. }

Notice is hereby given that Catherine Elizabeth Vandal, wife of Alphonse Bonin, painter, of the town of Saint-Johns, in said district, has to day, instituted before this court, an action against said Alphonse Bonin for separation as to property.

J. P. CARREAU,

Attorney for C. E. Vandal.

Saint-Johns, 18th September, 1875.

5784

Province of Québec, }
District of Montréal. }

Notice is hereby given that Dame Jessie Linton has, this day, instituted an action *en séparation de biens* against her husband, Francis Stuart, merchant, of the city and district of Montréal.

LONGPRE & DUGAS,

Attorneys for Dame Jessie Linton.

Montreal, 23rd September, 1875.

5550

Canada, } *Superior Court.*
Province of Québec, }
District of Bedford. }

Dame Nancy Kenison, of the township of Shefford, in the district of Bedford, wife of Samuel Bell, senior, of the same place, farmer, duly authorized to *ester en justice*, Plaintiff; against the said Samuel Bell, senior, Defendant.

The said plaintiff has instituted an action, this day, for separation from bed and board, against her said husband.

C. A. NUTTING,

Attorney for plaintiff.

Sweetsburgh, 14th September, 1875.

5586

Canada, } *Superior Court.*
Province of Québec, }
District of Saint-Hyacinthe. } No. 1656.

Dame Séraphine Saint-Pierre, of Saint-Pie, wife of Flavien Laforme, farmer, of the same place, duly authorized to *ester en jugement*,

Plaintiff;

vs.

Défendeur.

The said Flavien Laforme, An action for separation from bed and board, and as to property has been instituted in this cause.

FONTAINE & MORISON,

Attorneys for the plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 3rd September, 1875.

5102

Avis est par le présent donné que Dame Claire Chabotte a, ce jour institué une action en séparation de corps et de biens contre son mari, François-Xavier Arpajou, cultivateur, de Laprésentation, devant la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, dans le district de Saint-Hyacinthe, sous le No. 1644.

SICOTTE & TELLIER,
Avocats de la dite Dame.

Saint-Hyacinthe, 12 mai, 1875. 5183 5

Canada, }
Province de Québec, }
District de Saint-Hyacinthe. } *Cour Supérieure.*
No. 1660.
Marie-Reine Gladu, de Sainte-Marie de Monnoir,
épouse de Pierre Choinière, commerçant, du même
lieu, dûment autorisée à ester en jugement,
Demanderesse;

vs.

Le dit Pierre Choinière, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été
intentée en cette cause.

FONTAINE & MORISON,
Avocats de la demanderesse.

Saint-Hyacinthe, 3 septembre, 1875. 5103 5

Canada, }
Province de Québec, }
District de Rimouski. } *Cour Supérieure.*
No. 823.
Aurélié Gauthier, dit Larouche, de la paroisse de
Sainte-Cécile du Bic, épouse de Octave Côté, naviga-
teur, du même lieu, dûment autorisée à ester en
justice, Demanderesse;

vs.

Octave Côté, navigateur, de la paroisse de Sainte-
Cécile du Bic, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée, ce
jour, par la Demanderesse, contre le Défendeur en
cette cause.

L. N. ASSELIN,
Procureur de la Demanderesse.

Rimouski, 9 juillet, 1875. 5425 4

Avis est par le présent donné que les soussignés,
James A. Macpherson, Alexis Bertrand, Thomas A.
Cousins, William Coote, Andrew Dewar, John W.
Berland, John Nichols et Henry Gillespie, ont l'inten-
tion de s'adresser à Son Excellence le Lieutenant-
Gouverneur de la Province de Québec, en Conseil,
pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau,
leur octroyant une charte d'incorporation comme une
compagnie à fonds social.

En vertu du statut fait pour tel cas, ils déclarent :

Premièrement.—Que le nom proposé de la compa-
gnie est "Saint-Johns Glass Company."

Deuxièmement.—Que l'objet pour lequel l'incorpora-
tion de la compagnie est demandée, est de manu-
facturer de la verrerie.

Troisièmement.—L'endroit où les opérations de la
dite compagnie seront transigées, est dans la ville de
Saint-Jean, district d'Iberville.

Quatrièmement.—Le montant du fonds social de la
dite compagnie est de dix mille piastres.

Cinquièmement.—Le dit capital sera divisé en cent
actions, et le montant de chaque action est de cent
piastres.

Sixièmement.—Les noms, prénoms, résidence des
requerants soussignés sont: James Macpherson, Alexis
Bertrand, Andrew Dewar, Thomas Andrew Cousins,
marchands, William Coote, John Wesley Berland,
comptables, et Henry Gillespie, constructeur, tous de
la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, John Nichols,
courtier de la cité de Montréal, et Charles Foster,
verrier, ci-devant de la cité de Boston, dans les Etats-
Unis d'Amérique, tous sujets de Sa Majesté.

Septièmement.—Les directeurs provisoires de la
dite compagnie seront: James Macpherson, Alexis
Bertrand et Henry Gillespie.

(Signé), JAMES MACPHERSON,
ALEXIS BERTRAND,
HENRY GILLESPIE

Saint-Jean, district d'Iberville,
11 septembre 1875. 5187 4

Avis est par le présent donné que Dame Azilda Pé-
pin a, ce jour, institué une action en séparation de
biens contre son mari, Joseph Proulx, voiturier et

Notice is hereby given that Dame Claire Chabotte
has, this day, instituted a suit for separation from bed
and board and as to property, against her husband,
François-Xavier Arpajou, farmer, of Laprésentation,
before the Superior Court, for Lower-Canada, in the
district of Saint-Hyacinthe, under No. 1644.

SICOTTE & TELLIER,
Attorneys for Plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 12th May, 1875. 5184

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Saint-Hyacinthe } *Superior Court.*
No. 1660.
Marie-Reine Gladu, of Sainte-Marie de Monnoir, wife
of Pierre Choinière, trader, of the same place, duly
authorized to ester en jugement,
Plaintiff;

vs.

The said Pierre Choinière, Defendant.
An action *en séparation* as to bed and property has
been instituted in this cause.

FONTAINE & MORISON,
Attorneys for the plaintiff.

Saint-Hyacinthe, 3rd September, 1875. 5104

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Rimouski } *In the Superior Court.*
No. 823.
Aurélié Gauthier, *alias* Larouche, of the parish of
Sainte-Cécile du Bic, wife of Octave Côté, of the
same place, navigator, duly authorized in justice
(to ester en justice), Plaintiff;

vs.

The said Octave Côté, navigator of the parish of
Sainte-Cécile du Bic, Defendant.
An action *en séparation de biens* has this day been
brought by the plaintiff, against the defendant in
this cause.

L. N. ASSELIN,
Attorney for plaintiff.

Rimouski, 9th July, 1875. 5426

Notice is hereby given that the undersigned, James
A. Macpherson, Alexis Bertrand, Thomas A. Cousins,
William Coote, Andrew Dewar, John W. Berland,
John Nichols and Henry Gillespie, intend to apply to
his Excellency the Lieutenant-Governor of the Pro-
vince of Quebec, in Council, for letters-patent under
the great seal, granting a charter of incorporation to
them as a joint stock company.

And in compliance with the statute in such case
made and provided, they hereby state:

Firstly.—That the proposed corporate name of the
company is the "Saint-Johns Glass Company."

Secondly.—That the object for which the incorpora-
tion of the company is sought, is the manufacturing
of Glass.

Thirdly.—The place within this province when the
operations of the said company, will be carried on, is
the town of Saint-Johns, district of Iberville.

Fourthly.—The amount of capital stock of the said
company, is ten thousand dollars.

Fifthly.—The said stock to be divided into one
hundred shares, and the amount of each share is to
be one hundred dollars.

Sixthly.—The names in full, and the address and
calling of the undersigned applicants are as follows:
James Macpherson, Alexis Bertrand, Andrew Dewar,
Thomas Andrew Cousins, merchants, William Coote,
John Wesley Berland, accountants, and Henry Gil-
lespie, builder, all of the town of Saint-Johns, district
of Iberville, John Nichols, stock broker, of the city of
Montreal, and Charles Foster, Glass manufacturer, late
of the city of Boston, United States of America. All
of whom are subjects of Her Majesty.

Seventhly.—And the provisional directors of the
said company, are to be: James Macpherson, Alexis
Bertrand and Henry Gillespie.

(Signed), JAMES MACPHERSON,
ALEXIS BERTRAND,
HENRY GILLESPIE.

Saint-Johns, district of Iberville,
4th September, 1875. 5288

Notice is hereby given that Dame Azilda Pépin has,
this day, instituted a suit for separation of property
against her husband, Joseph Proulx, of Saint-Je-

commerçant, de Saint-Césaire, devant la cour supérieure, pour le Bas-Canada, dans le district de Saint-Hyacinthe, sous le No. 1674.

SICOTTE & TELLIER,
Avocats de la dite Dame.
Saint-Hyacinthe, 15 septembre, 1875. 5325 4

Province de Québec,
District de Montréal,
No. 1908.

Cour Supérieure.

Dame Victoire Loisel, de la cité et du district de Montréal, épouse de Alfred Tuck, du même lieu, commerçant, la dite Dame Loisel, dûment autorisée à ester en justice Demanderesse;

Le dit Alfred Tuck, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 11 septembre, 1875.

A. McMAHON,
Avocat de la demanderesse
Montréal, 20 septembre, 1875. 5559 3

Sorel, 31 juillet, 1875.

Etat détaillé des dépenses de Michel Mathieu, candidat à la dernière élection de député à l'Assemblée Législative de Québec, pour le district électoral de Richelieu.

Juin, 1875.—Voiture de Sorel à Saint-Marcel, (S. Léveillé)..... \$4 00
Voyage à Saint-Robert, (E. Robidoux) 2 00
Voyage à Sainte-Aimé, (E. Leclerc)..... 4 00
Voyage à Saint-Robert, (E. Robidoux) 1 50
Voyage au Chenal du Moine, (S. Léveillé) 0 75
Voyage à Saint-Ours, (Michel Joly) 2 00
\$14 25

MICHEL MATHIEU, Agent.
Candidat. 5937

Election à l'Assemblée Législative, pour la division électorale de Kamouraska.

Dépenses personnelles de Chs. Frs. Roy, écuyer, candidat, à la susdite élection.
Pour frais de transport.....\$ 5 60
Logement et pension..... 10 50
\$16 10

Sainte-Anne de la Pocatière,
1er septembre, 1875.
C. F. ROY, M. P. P.
J. D. SCHMOUTH, Agent.

(Par ordre),
V. TACHÉ,
Officier-rapporteur.
Sainte-Anne de la Pocatière,
1er septembre, 1875.

DÉPENSES D'ÉLECTION.
Compte de C. F. Roy, M. P. P., pour le comté de Kamouraska.
Pour impression par F. Proulx\$ 7 50
" au Canadien..... 4 00
Total\$11 50
J. D. SCHMOUTH,
Agent.

V. TACHÉ,
Officier-Rapporteur. 5909

Province de Québec,
District de Montréal.

Cour Supérieure.
No. 2651.

Dame Adèle Lauzon, de la cité et du district de Montréal, épouse de Joseph Maximin Groulx, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

Le dit Joseph Maximin Groulx, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureurs de la demanderesse.
Montréal, 29 septembre, 1875. 6027

saire, carriage maker and trader, before the superior court, for Lower Canada, in the district of Saint-Hyacinthe, under No. 1674.

SICOTTE & TELLIER,
Attorneys for plaintiff.
Saint-Hyacinthe, 15th September, 1875. 5326

Province of Quebec,
District of Montreal,
No. 1908.

Superior Court.

Jame Victoire Loisel, of the city and district of Montreal, wife of Alfred Tuck, of the same place, trader, the said Dame Loisel, being duly authorized to appear in justice, Plaintiff;

The said Alfred Tuck, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the 11th September, 1875.

A. McMAHON,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 20th September, 1875. 5560

Sorel, 31st July, 1875.

Detailed statement of the expenses of Michel Mathieu, a candidate at the last election of a member of the Legislative Assembly of Quebec, for the electoral district of Richelieu.

June, 1875.—Vehicle from Sorel to Saint-Marcel, (S. Léveillé) \$ 4 00
Trip to Saint-Robert, (E. Robidoux) 2 00
Trip to Sainte-Aimé, (E. Leclerc).. 4 00
Trip to Saint-Robert, (E. Robidoux) 1 50
Trip to Chenal du Moine, (S. Léveillé) 0 75
Trip to Saint-Ours, (Michel Joly).. 2 00
\$14 25

MICHEL MATHIEU, Agent.
Candidate. 5938

Election to the Legislative Assembly, for the electoral district of Kamouraska.

Personal expenses of Chs. Frs. Roy, esquire, a candidate at the said election.
For travelling expenses\$ 5 60
Lodging and board..... 10 50
\$16 10

Sainte-Anne de la Pocatière,
1st September, 1875.
C. F. ROY, M. P. P.
J. D. SCHMOUTH, Agent.

(By order),
V. TACHÉ,
Returning officer.
Sainte-Anne de la Pocatière,
1st September, 1875.

ELECTION EXPENSES.
Account of C. F. Roy, M. P. P., for the county of Kamouraska.
F. Proulx, for Printing\$ 7 50
Canadien do 4 00
Total.....\$11 50
J. D. SCHMOUTH,
Agent.

V. TACHÉ,
Returning officer. 5910

Province of Quebec,
District of Montreal.

In the Superior Court.
No. 2651.

Dame Adèle Lauzon, of the city and district of Montreal, wife of Joseph Maximin Groulx, of the same place, trader, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

The said Joseph Maximin Groulx, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 29th September, 1875. 6028

Québec, 22 septembre, 1875.

ÉTAT des dépenses d'élection par le soussigné comme agent d'élection de H. Collet, écuyer.

Payé pour télégrammes.....	\$ 2 04
à George Rinfret, copies de listes.....	10 07
à P. Plamondon, salles de comité.....	15 00
à Eus. Germain,	30 00
à H. Falardeau,	2 50
à M. Morissette, voiture pour aller à Saint-Augustin.....	3 00
	<u>\$62 51</u>

(Signé,) ODILON ROY,

Agent d'élection pour H. Collet, écuyer.

P. ELIE THIBAUDEAU,

Officier-rapporteur,

5891 Division électorale de Portneuf.

ÉTAT des dépenses d'élection encourue par Emery Lalonde, écuyer, candidat pour l'Assemblée Législative de Québec, à la dernière élection qui a eu lieu dans le district électoral de Vaudreuil.

Par le dit candidat :

Dépenses d'hôtel pour lui-même.....	\$1 00
Pour traverses à l'Isle Perrot.....	0 50
à G. N. Brabant.....	0 50
Impressions à la <i>Minerve</i>	2 50
Pour télégramme.....	0 50
copies des listes électorales.....	1 50
	<u>\$6 50</u>

Sainte-Marthe, 6 septembre, 1875.

(Signé,) E. LALONDE,

Candidat.

(Vraie copie)

F. D. S. BASTIEN,

Officier-rapporteur.

Par Henry Amedée Desrosiers, écuyer, son agent, à la dite élection :

Pour loyer de voitures, appert le compte ci-annexé.....	\$18 60
---	---------

Vaudreuil, 6 septembre, 1875.

(Signé,) H. A. DESROSIERS, M. D.

Agent.

(Vraie copie.)

F. D. S. BASTIEN,

Officier-rapporteur.

Reçu le présent état détaillé le 30 septembre, mil huit cent soixante-et-quinze.

(Signé,) F. D. S. BASTIEN.

(Vraie copie.)

F. D. S. BASTIEN,

Officier-rapporteur.

5935

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2327.
Dame Marie Ursule Girard, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Cadieux, marchand du même lieu, dûment autorisée à *ester en justice*,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Louis Cadieux, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 5 octobre, 1875. 6025

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. } No. 306.
Dame Marie Anne Céline Girard, Demanderesse ;

vs.

Auguste Lefebvre Denoncourt, Défendeur.
Avis est par le présent donné que Dame Marie Anne Céline Girard a institué, ce jour d'hui, une action en séparation de biens contre son mari, Auguste Lefebvre Denoncourt, cultivateur et commerçant, de la paroisse de la Pointe-du-Lac, district des Trois-Rivières.

J. B. O. DUMONT,

Proc. de Dame M. A. C. Girard.

Trois-Rivières, 5 octobre, 1875. 5953

Quebec, 22nd September, 1875.

STATEMENT of the election expenses paid by the undersigned as election's agent of H. Collet, esquire.

Paid for telegrams.....	\$ 2 04
to George Rinfret, copying lists.....	10 07
to P. Plamondon, committee rooms.....	15 00
to Eus. Germain,	30 00
to H. Falardeau,	2 50
to Mr. Morissette, vehicle to go to Saint-Augustin.....	3 00
	<u>\$62 51</u>

(Signed,) ODILON ROY,

Election agent.

P. ELIE THIBAUDEAU,

Returning-officer,

5892 Electoral division of Portneuf.

STATEMENT of the election costs incurred by Emery Lalonde, esquire, a candidate for the Legislative Assembly of the Province of Québec, at the last election which took place for the electoral district of Vaudreuil.

By the candidate :

Hotel charges for himself.....	\$1 00
Crossing to Isle Perrot.....	0 50
to G. N. Brabant.....	0 50
Printing, to <i>La Minerve</i>	2 50
Telegrams.....	0 50
Copying election lists.....	1 50
	<u>\$6 50</u>

Sainte-Marthe, 6th September, 1875.

(Signed,) E. LALONDE,

Candidate.

(True copy,)

F. D. S. BASTIEN,

Returning-officer.

By Henry Amedée Desrosiers, esquire, his agent at the said election :

For hire of vehicles, as per annexed account.....	\$18 60
---	---------

Vaudreuil, 6th September, 1875.

(Signed,) H. A. DESROSIERS, M. D.,

Agent.

(True copy.)

F. D. S. BASTIEN,

Returning-officer.

Received the present detailed statement, on the 30th September, 1875.

(Signed,) T. D. S. BASTIEN,

(True copy.)

F. D. S. BASTIEN,

Returning-officer.

5936

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal, } No. 2327.
Dame Marie Ursule Girard, of the city and district of Montreal, wife of Louis Cadieux, of the same place merchant, duly authorized to *ester en justice*,
Plaintiff ;

vs.

The said Louis Cadieux, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 5th October, 1875. 6026

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three-Rivers. } No. 306.
Dame Marie Anne Céline Girard, Plaintiff ;

vs.

Auguste Lefebvre Denoncourt, Defendant.
Notice is hereby given that Dame Marie Anne Céline Girard has instituted, this day, an action on séparation de biens, against her husband, Auguste Lefebvre Denoncourt, farmer and trader, of the parish of La Pointe-du-Lac, in the district of Three-Rivers.

J. B. O. DUMONT,

Atty. for Dame M. A. C. Girard,

Three-Rivers, 5th October, 1875. 5954

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 311.
 Dans l'affaire de Avila Bourbonnière, marchand-épiciier, des cité et district de Montréal, failli.

Lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

AVILA BOURBONNIERE,
 Par M. E. CHARPENTIER,
 Son procureur *ad litem*

Montréal, 28 août, 1875. 4789 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 268.
 Dans l'affaire de Jean-Baptiste Beaudoin, constructeur de berge et commerçant, de Lachine, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, en nombre requis par la loi, et lundi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

JEAN-BTE. BEAUDOIN.
 Par T. & C. C. DELORMIER,
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 28 août, 1875. 5033 6

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de St. Hyacinthe. }
 Dans l'affaire de Jean-Baptiste Blanchette, failli.

Le failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le deux novembre prochain, il s'adressera à cette cour pour en obtenir ratification.

J.-BTE. BLANCHETTE,
 Par FONTAINE & MORISON,
 Ses procureurs *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 31 août, 1875. 5105 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }
 Dans l'affaire de Francis Shurtleff, failli.

Le septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANCIS SHURTLEFF,
 Par IVES & MERRY,
 Ses procureurs *ad litem*.

Coaticook, 4 septembre, 1875. 5109 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Dame Julia Cutter, des cité et district de Montréal, commerçante, veuve de feu Thomas Davis, failli.

La faillie demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte, le vingt-sixième jour d'octobre, 1875

JULIA DAVIS,
 Par PERKINS, MACMASTER & WALKER,
 Ses procureurs *ad litem*.

4 5289

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Le soussigné failli, marchand de chaussures, de Montréal, donne avis qu'il a déposé au greffe de la cour supérieure à Montréal, un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt-neuf octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la confirmation.

EDMOND RIEBAUME,
 Par LONGPRE & DUGAS,
 Procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 septembre, 1875. 5581 3

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869. AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 311.
 In the matter of Avila Bourbonnière, of the city and district of Montreal, grocer, an Insolvent.

On Monday, the eighteenth day of October next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

AVILA BOURBONNIERE,
 Per M. E. CHARPENTIER,
 His attorney *ad litem*.

Montreal, 28th August, 1875. 4790

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal } No. 863.
 In the matter of Jean-Baptiste Beaudoin, of Lachine, barge builder and trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed in his favor, by his creditors in number as required by law, and on Monday, the eighteenth day of October next, he will apply to this court for a confirmation of said deed.

J. AN-BTE. BEAUDOIN.
 By T. & C. C. DELORMIER,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th August, 1875. 5034

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Saint-Hyacinthe. }
 In the matter of Jean-Baptiste Blanchette, an Insolvent.

The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the second day of November next, he will apply to the said court to obtain confirmation of same.

J.-BTE. BLANCHETTE,
 By FONTAINE & MORISON,
 His attorneys *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 31st August, 1875. 5106

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Saint-François. }
 In the matter of Francis Shurtleff, an Insolvent.

The seventh day of December next, the undersigned, will apply to the said Court for his discharge under the said act.

FRANCIS SHURTLEFF,
 Per IVES & MERRY,
 His attorneys *ad litem*.

Coaticook, 4th September, 1875. 5110

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Dame Julia Cutter, of the city and district of Montreal, trader, widow of the late Thomas Davis, an Insolvent.

The insolvent will apply to the said court for the discharge under the said act on the twenty-sixth day of October, 1875.

JULIA DAVIS,
 By PERKINS, MACMASTER & WALKER,
 His attorneys *ad litem*.

INSOLVENT ACT OF 1869.

The undersigned, an insolvent, boot & shoe merchant of Montreal, gives notice that he has filed at the office of the superior court, at Montreal, a deed of composition and discharge executed by his creditors and on the twenty-sixth day of October next, he will apply to the said court for a confirmation thereof.

EDMOND RIEBAUME,
 By LONGPRE & DUGAS,
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 22nd September, 1875. 5582

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Carrier, Lainé & Cie., faillis.
Les soussignés ont déposé au greffe de la cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de novembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

CHS. WILLIAM CARRIER,
PIERRE SEVERE RIVERIN,
DAMASSE LAINÉ.

Par G. H. LARUE,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 17 septembre, 1875. 5423 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Québec } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire en faillite de Florent Guay, de la cité de Québec, marchand, failli.

Le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FLORENT GUAY,
Par JAS. MALOUIN,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 21 Septembre, 1875. 5543 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans la Cour Supérieure dans et pour le district de Beauharnois.

Dans l'affaire de Onézime Dorais, de la paroisse de Saint-Stanislas de Kostka, dit district, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que samedi, le trentième jour d'octobre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

ONEZIME DORAIS,
Par LOUIS PARE,
Son procureur *ad litem*.

Beauharnois, 20 septembre, 1875. 5531 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de Edson Fitch & Cie., faillis.
Les soussignés ont déposé au greffe de la Cour Supérieure un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers, et mardi, le deuxième jour de novembre prochain, ils demanderont à la dite cour la confirmation de la décharge ainsi effectuée.

EDSON FITCH,
LOUIS H. HAMILTON,
Par LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 23 septembre, 1875. 5733 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de O'Doherty & Cie., de Québec, faillis.

Le deuxième jour de novembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

Par THOMAS MOLONY,
Leurs procureurs *ad litem*.

Québec, 25 septembre, 1875. 5695 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Soupras & Cie., faillis.
Mardi, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

SOUPRAS & Cie.,
Par DORION & GEOFFRION,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5828 3

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Carrier, Lainé & Co., Insolvents
The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the second day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHS. WILLIAM CARRIER,
PIERRE SEVERE RIVERIN,
DAMASSE LAINÉ.

By G. H. LARUE,
Their Attorney *ad litem*.

Quebec, 17th September, 1875. 5424

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Florent Guay, of Quebec, merchant, an Insolvent.

On the third day of November next, the said insolvent will apply to this Court for his discharge under the said act.

FLORENT GUAY,
Per JAS. MALOUIN,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 24th September, 1875. 5544

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the Superior Court in and for the district of Beauharnois.

In the matter of Onézime Dorais, of the parish of Saint-Stanislas de Kostka, district aforesaid, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Saturday, the thirtieth day of October next, or so soon thereafter as counsel can be heard, the undersigned, will apply to the court for a discharge under the said act.

ONEZIME DORAIS,
By LOUIS PARE,
His attorney *ad litem*.

Beauharnois, 20th September, 1875. 5532

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of Edson Fitch & Co., Insolvents.
The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition, and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the second day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge hereby effected.

EDSON FITCH,
LOUIS H. HAMILTON,
Per LANGLOIS, ANGERS & COLSTON,
Their attorneys *ad litem*.

Quebec, 23rd September, 1875. 5734

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
District of Quebec. } *In the Superior Court.*

In the matter of O'Doherty & Co., of Quebec, Insolvents.

On the second day of November next, the insolvents will apply to the said court for their discharge under the said acts.

By THOMAS MOLONY,
Their attorneys *ad litem*.

Quebec, 25th September, 1875. 5696

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Soupras & Co., Insolvents.
On Tuesday, the twenty-sixth day of October next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

SOUPRAS & Co.,
By DORION & GEOFFRION,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 20th September, 1875. 5828

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Wm. McGibbon, failli, et D. J. Craig,
syndic.

Le vingt-septième jour d'octobre prochain, le dit
failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu
du dit acte.

WM. MCGIBBON.
Par MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,
Ses procureurs ad litem.
Montréal, 20 septembre, 1875. 5521 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de Chauncey R. Clark, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné
demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit
acte.

C. R. CLARK.
Par L. E. PANNETON,
Son procureur ad litem.
Sherbrooke, 18 septembre, 1875. 5523 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Abraham Dubuc, écuyer, marchand
de bois, de la paroisse de Sainte-Monique, failli.

Le failli ayant déposé au greffe de cette cour un
acte de composition et décharge exécuté par ses cré-
anciers, donne avis que le vingt-cinquième jour
d'octobre prochain, il s'adressera à la dite cour pour
en obtenir la ratification et sa décharge.

A. B. CRESSÉ,
Son procureur ad litem.
Trois-Rivières, 23 septembre, 1875. 5739 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Ducharme, du village de Saint-
Henri, district de Montréal, commerçant de chaus-
sures, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal,
ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créan-
ciers sont requis de produire leurs réclamations à
mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent
notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-
Jacques, en la cité de Montréal, jeudi le vingt-huitième
jour d'octobre A. D., 1875, à 3 heures p. m., pour l'ex-
amen du failli et pour l'arrangement des affaires de la
faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 24th september, 1875 5751 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph C. Larivière, boulanger et
commerçant, de la paroisse de Saint-Pie de Déguire,
failli.

Je, soussigné, Joseph Denis Pepin, notaire, de la
paroisse de Saint-David, ai été nommé syndic dans
cette affaire. Les créanciers sont requis de produire
leurs réclamations à mon bureau, en la dite paroisse,
sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de
s'y réunir, le vingt-huitième jour d'octobre prochain,
à dix heures avant-midi, pour l'examen du failli et
l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le
failli est par le présent notifié d'assister à la dite
assemblée.

J. D. PEPIN,
Syndic officiel.
Saint-David, 22 septembre, 1875. 5743 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jos. Dufresne, de la cité de Montréal,
manufacturier et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal,
ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers
sont requis de produire leurs réclamations à mon
bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent
notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }
In the matter of Wm. McGibbon, an Insolvent, and
D. J. Craig, assignee.

On the twenty-seventh of October next, the said
insolvent will apply to said court for his discharge
under said act.

WM. MCGIBBON.
Per MONK, BUTLER & CRUICKSHANK,
His attorney ad litem.
Montreal, 20th September, 1875. 5522

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Saint-François. }
In the matter of Chauncey R. Clark, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned
will apply to the said court for a discharge under the
said act.

C. R. CLARK.
Per L. E. PANNETON,
His attorney ad litem.
Sherbrooke, 18th September, 1875. 5524

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } Superior Court.
District of Three Rivers. }

In the matter of Abraham Dubuc, esquire, lumber
merchant, of the parish of Sainte-Monique, an
Insolvent.

The insolvent having filed in the office of this court,
a deed of composition and discharge executed by his
creditors, gives notice that on the twenty-fifth day of
October next, he will apply to the said court for a
confirmation of the discharge thereby effected in his
favor.

A. B. CRESSÉ,
His Attorney ad litem.
Three Rivers, 23rd September, 1875. 5740

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Ducharme, of the village of
Saint-Henri, district of Montreal, dealer in boots and
shoes and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of
Montreal, have been appointed assignee in this mat-
ter. Creditors are requested to file their claims be-
fore me within one month, and are hereby notified to
meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the
city of Montreal, on Thursday the twenty-eighth day
of October A. D., 1875, at 3 o'clock p. m., for the ex-
amination of the insolvent and for the ordering of the
affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 24th September, 1875. 5751

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph C. Larivière, baker and trader,
of the parish of Saint-Pie de Déguire, an Insolvent.

I, the undersigned, Joseph Denis Pepin, notary, of
the parish of Saint-David, have been appointed assi-
gnee in this matter. Creditors are requested to file
their claims before me within one month, and are
hereby notified to meet at my office, in the said parish,
the twenty-eighth day of October next, at ten o'clock
in the forenoon, for the examination of the insolvent
and for the ordering of the affairs of the estate gene-
rally. The insolvent is hereby notified to attend said
meeting.

J. D. PEPIN,
Official assignee.
Saint-David, 22nd September, 1875. 5744

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jos. Dufresne, of the city of Mon-
treal, manufacturer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of
Montreal, have been appointed assignee in this mat-
ter. Creditors are requested to file their claims
before me within one month, and are hereby notified
to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in

Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le vingt-neuvième jour d'octobre A. D. 1875, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 25 septembre, 1875. 5753 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. O. Guilmette, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques, après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant, mercredi, le vingtième jour d'octobre A. D., 1875, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 24th septembre, 1875. 5755 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMEND-
MENTS.**

Dans l'affaire de J. B. Lacroix, boulanger et commerçant, de la paroisse de Saint-Aimé, failli.

Je, soussigné, Georges I. Barthe, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont par le présent requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. I. BARTHE,
Syndic.
Sorel, 25 septembre, 1875. 5759 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Luc Dosithée Gélinas, marchand, de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, au No. 8, rue Georges, en la ville de Sorel, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. E. BRASSARD,
Syndic.
Sorel, 25 Septembre, 1875. 5757 2

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDE-
MENTS.**

Dans l'affaire de Célestin Vallière, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après mardi, le dix-neuvième jour d'octobre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
Québec, 27 septembre, 1875. 5863 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

In re, Edward O'Heir, de Sorel, failli.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, le soussigné s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

EDWARD O'HEIR,
Par CHARLES GILL
Son procureur *ad litem*.
Sorel, 27 septembre, 1875. 5791 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Circé et Joseph Dumouchel, marchands tailleurs, faisant affaires sous les nom et raison de Circé & Dumouchel, faillis.

Les faillis m'ont fait cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place

the city of Montreal, on Friday, the twenty-ninth day of October A. D. 1875, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 25th September, 1875. 5754

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. O. Guilmette, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent has filed in my office a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Wednesday the twentieth day of October, A. D. 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 24th September, 1875. 5756

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMEND-
MENTS.**

In the matter of J. B. Lacroix, baker and trader, of the parish of Saint-Aimé, an Insolvent.

I, the undersigned, Georges I. Barthe, have been appointed assignee in this affair. Creditors are hereby requested to file their claims at my office, within one month.

G. I. BARTHE,
Assignee.
Sorel, 25th September, 1875. 5760

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Luc Dosithée Gélinas, merchant, of the parish of Saint-Antoine of la Baie du Febvre, an Insolvent.

The insolvent has made to me an assignment of his estate, and creditors are notified to meet at my office, No. 8, Georges street, on the twenty-sixth day of October next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee if they think it proper.

A. E. BRASSARD,
Assignee.
Sorel, 25th September, 1875. 5758

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMEND-
MENTS THERETO.**

In the matter of Célestin Vallière, an Insolvent.

Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three days next after Tuesday, the nineteenth day of October next, the undersigned assignee, will act upon the said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
Quebec, 27th September, 1875. 5864

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In re, Edward O'Heir, of Sorel, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for his discharge under the said act.

EDWARD O'HEIR,
Per CHARLES GILL.
His attorney *ad litem*.
Sorel, 27th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Circé and Joseph Dumouchel, merchant tailors, carrying on business under the name, style and firm of Circé & Dumouchel, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at

d'affaires, No. 189, rue Saint-Joseph, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-six octobre prochain, à trois heures p. m. pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

O LECOURS,
Syndic provisoire.
5741 2

Montréal, 28 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Butler, de Québec, épicier, faisant affaires à Québec, sous les nom et raison de J. S. Butler, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Québec, à mon bureau, No. 35, rue Saint-Pierre, B. V., Québec, bâtisse de la banque Union, à onze heures du matin, samedi, le vingt-troisième jour d'octobre prochain, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Syndic.
Bureau No. 35, rue Saint-Pierre,
Bâtisse de la Banque Union,
Québec, 25 septembre, 1875. 5765 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Paul Fournier, des cité et district de Montréal, constructeur et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic soussigné, Merchants' Exchange Buildings, en la dite cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour d'octobre A. D. 1875, à une heure de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
Montréal, 28 septembre, 1875. 5795 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Severe Alphonse Tessier de la cité de Montréal, commerçant de marchandises sèches, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic, 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre A. D. 1875, à 11 heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic par Interim.
Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 29 septembre, 1875. 5825 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Rhéaume, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, dans la chambre de Whyte, Kerr & Lefebvre, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, le syndic soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
Montréal, 29 septembre, 1875. 5821 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

La Banque d'Echange du Canada,
Demanderesse;

vs.

Freedom Hill,
Un bref de saisie a été émané en cette cause.
JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 29 septembre, 1875. 5829 2

their place of business, No. 189, Saint-Joseph street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-sixth day of October next, at two o'clock p. m., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

O. LECOURS,
Interim assignee.
5742

Montreal, 18th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Butler, of Quebec, grocer, carrying on business at Quebec, under the name and style of J. S. Butler, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 35, Union bank building, Peter street, L. T., Quebec, at eleven o'clock a. m., on Saturday, the twenty-third day of October next, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

ODILON ROY,
Assignee.
Office No. 35, Peter street,
Union Bank Building,
Quebec, 25th September, 1875. 5766

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Paul Fournier, of the city and district of Montreal, builder and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned assignee, Merchants' exchange building, in the said city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of October A. D. 1875, at the hour of one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
Montréal, 28th September, 1875. 5796

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Severe Alphonse Tessier, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the assignee's office, 97, Saint-James street, in Montreal, on Monday, the twenty-fifth day of October, A. D. 1875, at 11 o'clock a. m. to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

ARTHUR M. PERKINS,
Interim assignee
Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, Saint-James street,
Montréal, 29th September, 1875. 5826

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Edmond Rhéaume, boot and shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above-named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office, in the chambers of Whyte, Kerr et Lefebvre, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the thirteenth day of October next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
Montréal, 29th September, 1875. 5822

INSOLVENT ACT OF 1875.

The Exchange Bank of Canada,
Plaintiff;

vs.

Freedom Hill,
A writ of attachment has issued in this cause.
JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montréal, 23rd September, 1875. 5830

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Bazile Massé, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le vingt-sixième jour d'octobre prochain, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.
Saint-Hyacinthe, 29 septembre, 1875. 5801 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de G. Mallet & Cie., hoteliers et commerçants, de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de la composition dû en vertu d'un acte de composition et de décharge fait et exécuté le vingt-neuvième jour de septembre A. D., 1875, entre les dits faillis et leurs créanciers, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à vendredi, le quinzième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
Montréal, 29 septembre, 1875. 5815 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.Province de Québec. }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dame Christine Pesant, veuve Pierre Guillemette, d'Yamaska, faillie.

Avis est donné que le neuvième jour de novembre prochain, la soussignée s'adressera à la cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte

CHRISTINE PESANT.
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 27 septembre, 1875. 5793 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Eustache Lacoste dit Languedoc, commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du syndic soussigné, Merchants' Exchange Building, dans la dite cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour d'octobre A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire
Montréal, 28 septembre, 1875. 5797 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Cadieux, marchand de marchandises sèches, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de la composition dû en vertu d'un acte de composition et de décharge fait et exécuté le vingt-neuvième jour de septembre A. D. 1875, entre le dit failli et ses créanciers, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à vendredi, le quinzième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN WHYTE,
Syndic.
Montréal, 29 septembre, 1875. 5811 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James O'Grady, commerçant, d'Athelstan, failli.

Je, soussigné, James Ponsonby Sexton, avocat, de Huntingdon, dans le comté de Huntingdon, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

J. PONSONBY SEXTON,
Syndic.
Huntingdon, 15 septembre, 1875. 5835 2

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of Bazile Masse, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the twenty-eighth day of October next, at one o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.
Saint-Hyacinthe, 29th September, 1875. 5802

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of G. Mallet & Co., hotel-keepers and traders, of Montreal, Insolvents.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-ninth day of September A. D. 1875, between the said insolvent and his creditors has been prepared, subject to objection until Friday, the fifteenth day of October next, after which dividend will be paid.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
Montreal, 29th September, 1875. 5816

INSOLVENT ACT OF 1869.Province of Québec, }
District of Richelieu. } *In the Superior Court.*

In the matter of Dame Christine Pesant, widow Pierre Guillemette, of Yamaska, an Insolvent.

Notice is given that on the ninth day of November next, the undersigned will apply to the court for her discharge under the said act.

CHRISTINE PESANT.
Per CHARLES GILL,
Her attorney *ad litem*.
Sorel, 27th September, 1875. 5794

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Eustache Lacoste dit Languedoc, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned assignee, Merchants' Exchange Building, in the said city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of October, A. D., 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
Montreal, 28th September, 1875. 5798

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Cadieux, dry goods merchant, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-ninth day of September A. D., 1875, between the said insolvent and his creditors has been prepared, subject to objection until Friday, the fifteenth day of October next, after which dividend will be paid.

JOHN WHYTE,
Assignee.
Montreal, 29th September, 1875. 5812

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of James O'Grady, of Athelstan, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, James Ponsonby Sexton, of Huntingdon, in the county of Huntingdon, advocate, have been appointed assignee in this matter. Creditors are required to file their claims within one month.

J. PONSONBY SEXTON,
Assignee.
Huntingdon, 15th September, 1875. 5836

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Henri Charles Bossé, failli.

Mercredi le troisième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit act.

Par JOS. G. BOSSE,
 Son procureur *ad litem*.

Québec, 30 septembre, 1875. 5837 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Romain St. Jean, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le onze octobre prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général, et ordonner que les biens de la faillite soient vendus en un seul lot en bloc, ou en détail. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
 Syndic officiel.

Montréal, 27 septembre, 1875. 5831 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Rhéaume, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de la composition dû en vertu de l'acte de composition et de décharge fait et exécuté le vingt-neuvième jour de septembre, A. D., 1875, entre le dit failli et ses créanciers, a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à vendredi, le quinzième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. B. LEFEBVRE,
 Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875. 5809 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de G. Mallet & Cie., hôteliers et commerçants, de Montréal, faillis.

Les créanciers des faillis sus-nommés sont par le présent notifiés qu'ils ont déposé, dans mon bureau, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques, après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. B. LEFEBVRE,
 Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875. 5817 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François Crevier, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, le syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

H. B. LEFEBVRE,
 Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875. 5819 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
 District of Québec. } *Superior Court.*

In the matter of Henri Charles Bossé, an Insolvent.

On Wednesday, the third day of November next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By JOS. G. BOSSE,
 His attorney *ad litem*.

Quebec, 30th September, 1875. 5838

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Romain St. Jean, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, on the eleventh day of October next, at ten o'clock a. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally, and ordain that the stock and assets of the insolvency be sold in one lot *en bloc*, or in retail. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
 Official assignee.

Montreal, 27th September, 1875. 5832

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edmond Rhéaume, boot and shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-ninth day of September, A. D., 1875, between the said insolvent and his creditors has been prepared, subject to objections, until Friday, the fifteenth day of October next, after which dividend will be paid.

H. B. LEFEBVRE,
 Assignee.

Montreal, 29th September, 1875. 5810

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of G. Mallet & Co., hotel-keepers and traders, of Montreal, Insolvents.

The creditors of the above-named insolvent are hereby notified that they have deposited in my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the thirteenth day of October next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

H. B. LEFEBVRE,
 Assignee.

Montreal, 29th September, 1875. 5818

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of François Crevier, boot and shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the thirteenth day of October next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

H. B. LEFEBVRE,
 Assignee

Montreal, 29th September, 1875. 5820

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François Crevier, marchand de chaussures de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes du montant de composition, dû en vertu d'un acte de composition et de décharge, fait et exécuté le vingt-neuvième jour de septembre A. D., 1875, entre le dit failli et ses créanciers a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à vendredi, le quinzième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875. 5813 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Hiam, de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, dix-huitième jour d'octobre, 1875, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau du syndic, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875. 5803 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Germain Lefebvre, marchand de chaussures, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au seizième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés, à mon bureau, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875. 5805 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de O. B. Durand, épicer, de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au seizième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés à mon bureau, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.

Montréal, 29 septembre, 1875. 5807 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

John Fulton, de Montréal, en sa qualité de syndic, dûment nommé en vertu des dispositions de l'acte de faillite de 1869, a la succession de Scott et Whyte, faillis, de Montréal, demandeur; contre William A. Smith de Montréal susdit, manufacturier et importateur, comme tel y faisant affaires sous les noms et raison de W. A. Smith et Cie., défendeur

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 23 septembre, 1875. 5827 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Cadieux, marchand de marchandises sèches, de Montréal, failli.

Les créanciers du failli, sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, dans les chambres de Whyte, Kerr & Lefebvre, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le treizième jour d'octobre prochain, le

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of François Crevier, of Montreal, boot and shoe merchant, an Insolvent.

A first and final dividend sheet of the amount of composition due under and by virtue of a deed of composition and discharge, made and executed on the twenty-ninth day of September A. D., 1875, between the said insolvent and his creditors has been prepared, subject to objection until Friday, the fifteenth day of October next, after which dividends will be paid.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.

Montreal, 29th September, 1875. 5814

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Hiam, of Montreal, an insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until Monday, eighteenth day of October, 1875, after which dividends will be paid at the office of the assignee, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank Building, corner of Notre-Dame and Saint-François-Xavier street

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 29th September, 1875. 5804

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Germain Lefebvre, boot & shoe merchant, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the sixteenth day of October next, after which dividends will be paid at my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.

Montreal, 29th September, 1875. 5806

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of O. B. Durand, grocer, of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection, until the sixteenth day of October next, after which dividends will be paid at my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.

Montreal, 29th September, 1875. 5808

INSOLVENT ACT OF 1875.

John Fulton, of Montreal, in his quality of assignee, duly appointed in accordance with the provisions of the insolvent act of 1869, to the estate of Scott & Whyte, insolvents, of Montreal, Plaintiff; against William A. Smith, of Montreal aforesaid, manufacturer and importer, as such carrying on business there under the name and style of W. A. Smith & Co., Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 15th September, 1875. 5828

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Cadieux, dry goods merchant, of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above-named insolvent are hereby notified that he has deposited, in my office, in the chambers of Whyte, Kerr & Lefebvre, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the thirteenth day of October next, the

syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

JOHN WHYTE,
Syndic.
5823 2

Montréal, 29 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Havard et Arsenault, faillis. Je, soussigné, Richard Henry Wurtele, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
5867 2

Québec, 24 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Maxime Beaupré *et al.*, Demandeurs;

vs.

Louis Hamel, commerçant, de la paroisse de Saint-David, dans le district de Richelieu,

Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et sur la signification de ce bref de saisie-arrêt, le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 13, rue George, en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

A. GERMAIN,
Syndic.
5847 2

Sorel, 28 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Lowndes, frères, de Gaspé, faillis. Je, soussigné, Richard Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
5869 2

Québec, 24 Septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Honoré Samson, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après mardi, le dix-neuvième jour d'octobre prochain, le syndic soussigné, agira en vertu du dit acte suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
5861 2

Québec, 27 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Henry Simard, de Murray Bay, failli.

Je, soussigné, Richard Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
5865 2

Québec, 24 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire J. B. Saucier, de Sainte-Flavie, comté de Rimouski, marchand, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli, qu'il a déposé à mon bureau, un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par

signed, assignee, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

JOHN WHYTE,
Assignee.
5824

Montreal, 29th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Havard & Arsenault, Insolvents. I, the undersigned, Richard Henry Wurtele, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me, within one month.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
5868

Quebec, 24th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Maxime Beaupré *et al.*, Plaintiffs;

vs.

Louis Hamel, of the parish of Saint-David, in the district of Richelieu,

Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and upon service of said writ, defendant has made to me an assignment of his estate. Creditors are notified to meet, at my office, No. 13, George street, in the town of Sorel, on Monday, the twenty-fifth day of October next, in order to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee, if they think it proper.

A. GERMAIN,
Assignee.
5848

Sorel, 28th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Lowndes, Bros., of Gaspé, Insolvents. I, the undersigned, Richard Henry Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
5870

Quebec, 24th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Honoré Samson, an Insolvent. Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next, after Tuesday, the nineteenth day of October next, the undersigned assignee, will act upon the said deed according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
5862

Quebec, 27th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Henry Simard, of Murray Bay, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard Henry Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
5866

Quebec, 24th September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of J. B. Saucier, of Sainte-Flavie, county of Rimouski, merchant, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed

écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingtième jour du mois d'octobre 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 20 septembre, 1875. 5871 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Lamontagne, de Québec, horloger, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli, qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois-quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingtième jour du mois d'octobre, 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 27 septembre, 1875. 5873 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de W. A. Smith, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les noms et raison de W. A. Smith & Cie., failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause et les créanciers sont notifiés de s'assembler au No. 20, rue Sainte-Hélène, à Montréal, mercredi, le vingt-sept octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, Rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 30 septembre, 1875. 5857 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Octave Laliberté, de Saint-Lazare, comté de Bellechasse, cultivateur et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques, après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingtième jour du mois d'octobre, 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 20 septembre, 1875. 5875 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bélanger & Gariépy, de Québec, marchands de quincailleries, faillis.

Avis est par le présent donné aux créanciers des susdits faillis qu'ils ont déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de leurs créanciers, représentant trois quarts du montant de ce qu'ils doivent, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite, par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingtième jour du mois d'octobre 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 30 septembre, 1875. 5877 2

of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the twentieth day of October 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 20th September, 1875. 5872

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of George Lamontagne, of Quebec, watchmaker, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified, that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the twentieth day of October, 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 27th September, 1875. 5874

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. A. Smith, of the city of Montreal, carrying on business there under the name and style of W. A. Smith & Co., Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at No. 20, Saint-Helen street, in Montreal, on Wednesday, the twenty-seventh October next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 30th September, 1875. 5858

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Octave Laliberté, of Saint-Lazare, county of Bellechasse, farmer & trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the twentieth day of October, 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 20th September, 1875. 5876

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Bélanger & Gariépy, of Quebec, hardware merchants, Insolvents.

The creditors of the above named insolvents are hereby notified that they have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three-fourths in value of their liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the twentieth day of October, 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 30th September, 1875. 5878

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John McKercher, opticien et commerçant, de la cité de Montréal, faisant affaires et commerce comme tel dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Hubbard & Co., failli.
Un bref de saisie a été émané, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, mardi, le vingt-six octobre, 1875, à midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 30 septembre, 1875. 5859 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Québec, } No. 328.
Dans l'affaire en faillite de Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, faillis.
Le cinquième jour de novembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour, leur décharge en vertu du dit acte.

L. N. RHEAUME, et
J. P. RHEAUME
Par J. P. RHEAUME,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 1 octobre, 1875. 5881 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Richelieu, }
Dans l'affaire de Louis Joseph Vigent, commerçant, de Saint-Marcel, failli.
Mardi, le neuvième jour de novembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MATHIEU & GAGNON,
Procureurs *ad litem* du failli.

Sorel, 20 septembre, 1875. 5479 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Montréal, 16 septembre, 1875.

Monsieur,
Soyez informé que, je, soussigné, ai été, le seizième jour de septembre courant, nommé par la Cour Supérieure, siégeant dans les affaires de faillite, tel qu'il appert par le jugement, receveur de la compagnie manufacturière de Kendall, et que j'ai convoqué une assemblée des créanciers de la dite compagnie qui sera tenue au bureau de la compagnie, No. 200, rue Craig, le dix-huitième jour d'octobre prochain, A. D. 1875, à trois heures de l'après-midi, pour décider si les affaires de la compagnie devront être continuées ou non.

A. B. STEWART,

2 5681 Receveur.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ephrem Hudon, fils, écuyer, marchand, de la ville et paroisse de Longueuil, district de Montréal, tant individuellement que comme associé et membre de la maison de commerce faisant affaires à Montréal sous les nom et raison de E. Hudon, Fils & Co., failli.
Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 octobre, 1875. 5897

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Célestin Burrell, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal,

vs.

Félix Charron, de la même place, commerçant de chaussures, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 4 octobre, 1875. 5898

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John McKercher, of the city of Montreal, optician and trader, carrying on trade and commerce as such in the said city of Montreal, under the firm and name of Hubbard & Co., an Insolvent.
A writ of attachment has been issued, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on tuesday, the twenty-sixth October, 1875, at twelve o'clock noon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 30th September, 1875. 5860

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } Superior Court.
District of Québec, } No. 328.
In the matter of Louis Napoléon Rhéaume et Jacques Philippe Rhéaume, Insolvents.
On the fifth day of November next, the said insolvents will apply to the said Court for a discharge under the said act.

L. N. RHEAUME and
J. P. RHEAUME,
Per J. P. RHEAUME,
Their attorney *ad litem*.

Québec, 1st October, 1875. 5882

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } Superior Court.
District of Richelieu, }
In the matter of Louis Joseph Vigent, of Saint-Marcel, trader, an Insolvent.
Tuesday, the ninth day of November next, the insolvent will apply to said court for his discharge under the said act.

MATHIEU & GAGNON,
Attorneys *ad litem* for insolvent.

Sorel, 20th September, 1875. 5480

INSOLVENT ACT OF 1875.

Montreal, 16th September, 1875.

Sir,
Take notice that I have on the sixteenth day of September instant, been appointed by the Superior Court, sitting in insolvency, receiver to the Kendall manufacturing company, as per accompanying judgement, and that I have called a meeting of the creditors of the said company, to be held at the office of the company, No. 200, Craig street, on the eighteenth day of October, A. D. 1875, at the hour of three o'clock in the afternoon, to decide as to whether the business of the said company, shall continue to be carried on or not.

A. B. STEWART,
Receiver.

5682

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ephrem Hudon, fils, esquire, merchant, of the town and parish of Longueuil, district of Montreal, as well individually as partner of the commercial firm carrying on business at Montreal, under the name or firm of E. Hudon, Fils & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, Saint-James street,
Montreal, 4th October, 1875. 5898

INSOLVENT ACT OF 1875.

Célestin Burrell, of the town of Saint-Henri, district of Montreal,

vs.

Félix Charron, of the same place, shoemaker and trader, Défendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,
Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,
97, Saint-James street,
Montreal, 4th October, 1875. 5898

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
The Canada Paper Company (en commandite),
Demanderesse;

vs.
Pullan & Maltby, fabricants d'épingles, Défendeurs.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.
WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.
Montréal, 1er octobre, 1875. 5885

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jérémie Léonard Taillefer, marchand,
de Monte-Bello, comté d'Ottawa, failli.

Avis est par le présent donné que mercredi, le
vingt-unième jour d'octobre A. D., 1875, à onze heures
a. m., une assemblée des créanciers du dit failli, sera
tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, rue
Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les
questions concernant l'acte de composition signé dans
cette affaire, et la caution donnée.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 4 octobre, 1875. 5899

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de George Demers, boucher et commer-
çant, de la cité de Montreal, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-
sixième jour d'octobre, A. D., 1875, à trois heures p.
m., une assemblée des créanciers du dit failli sera
tenue au bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, rue
Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les
questions concernant l'acte de composition signé dans
cette affaire et la caution donnée.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic
Montréal, 4 octobre, 1875. 5901

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } *Cour Supérieure—du district*
Province de Québec, } *de Montréal.*
District de Montréal. } No. 2390.

John Smith, marchand, de la cité d'Edinburg, dans
cette partie du royaume-uni de la Grande-Bretagne
et d'Irlande appelée Ecosse, faisant affaires dans la
dite cité d'Edinburg, sous le nom de John Smith &
Cie., Demandeur;

vs.
Thos. Riddell et Alexander Riddell, tous deux mar-
chands, de la cité de Montréal, dans le district de
Montréal, y faisant affaires à Kingsey Fall, dans le
district d'Arthabaska, dans la dite province, sous le
nom de Thomas Riddell & Cie., Défendeurs.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

S. FRASER,
Syndic officiel.
5903

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Hermann David, *et al.*, demandeurs;

vs.
Zachariah Auerback, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.
EDOUARD EVANS,
Syndic officiel.
Montréal, 30 septembre, 1875. 5887

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de James Park, fils, des cité et district
de Montréal, marchand de bois et commerçant, tant
individuellement que comme ayant fait affaires en
société avec William Francis Halcro, sous les nom
et raison de Park et Halcro, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les cré-
anciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau,
No. 181, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal,
mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à trois
heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses
affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent néces-
saire.

JOHN FAIR,
Syndic.
Montréal, 5 octobre, 1875. 5961

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
The Canadian Paper Company (limited),
Plaintiff;

vs.
Pullan & Maltby, pin manufacturers, Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.
WILLIAM RHIND,
Official assignee.
Montreal, 1st October, 1875. 5886

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jérémie Léonard Taillefer, of Monte-
Bello, county of Ottawa, merchant, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Wednesday, the
twenty-first day of October, A. D., 1875, at eleven
o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above
insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie
& Beausoleil, Saint-James street, Montreal, to discuss
and decide upon questions connected with the deed
of composition signed in this matter, and the guaran-
tee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 4th October, 1875. 5900

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Demers, of the city of Mon-
treal, butcher and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty-
sixth day of October, A. D., 1875, at three o'clock
p. m., a meeting of the creditors of the above insol-
vent will be held at the office of Perkins, Lajoie &
Beausoleil, Saint-James street, Montreal, to discuss
and decide upon questions connected with the deed
of composition signed in this matter and the guarantee
given thereon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 4th October, 1875. 5902

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } *Superior Court—District of*
Province of Quebec, } *Montreal.*
District of Montreal. } No. 2390.

John Smith, of the city of Edinburg, in that part of
the United of Great Britain and Ireland, called Scot-
land, merchant, carrying on business at the city
of Edinburg aforesaid, under the style of John
Smita & Co., Plaintiff;

vs.
Thos. Riddell and Alexander Riddell, both of the city
of Montreal, in the district of Montreal, merchants,
carrying on business there at Kingsey Fall, in the
district of Arthabaska, in said province, under the
style of Thomas Riddell & Co., Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.

S. FRASER,
Official assignee.
5904

INSOLVENT ACT OF 1875.

Hermann David, *et al.*, Plaintiffs;

vs.
Zachariah Auerback, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.
EDOUARD EVANS,
Official assignee.
Montreal, 30th September, 1875. 5888

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Park, junior, of the city and
district of Montreal, wood merchant and trader, as
well individually as having carried on business in
copartnership with William Francis Halcro, under
the name and firm of Park & Halcro, an Insolvent.
The insolvent has made an assignment of his estate
to me, and the creditors are notified to meet at my
office, No. 181, Saint-James street, in the city of Mon-
treal, on Tuesday, the second day of November next,
at three o'clock in the afternoon, to receive statements
of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN FAIR
Assignee.
Montreal, 5th October, 1875. 5962

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de F. X. St. Onge, épicer, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause et les créanciers sont notifiés de se réunir, mardi, le deux novembre prochain, à sa place d'affaires, No. 572, rue Saint-Joseph, Montréal, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOOURS,
Syndic.
5943

ACTE DE FAILLITE DE 1869-1875.

Dans l'affaire de William Hilton, meublier et commerçant, des cité et district de Montréal, y faisant affaires comme tel, sous les noms et raison de J. et W. Hilton, failli,

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, merchants' exchange building, rue Saint-Sacrement, dans la dite cité de Montréal, mercredi, le dixième jour de novembre A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.
5959
Montréal, 4 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Janvier, Ovide Côté et Antoine Gougeon, marchands de cuir, faisant affaires sous les nom et raison de Côté, Gougeon & Cie., de la cité de Montréal, faillis.

Les faillis m'ont fait cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, No. 9, rue Lemoine, Montréal, mardi, le deux novembre prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOOURS,
Syndic.
5941

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Précaurst, de Saint-Césaire, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le troisième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.
5917
Saint-Hyacinthe, 5 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Shearer, Markedie et Cie., Demandeurs ;
vs.

James O'Reilly, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.
E. L. NORMANDIN,
Syndic officiel.
5955
Beauharnois, 4 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph St. Germain, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
5989
Montréal, 22 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Joseph Rosenthal, commerçant de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le vingt-cinquième

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of F. X. St. Onge, grocer, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause and the creditors are notified to meet at No. 572, Saint-Joseph street, Montreal, on Tuesday, the second day of November next, at three o'clock p. m., to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee if they think proper.

O. LECOOURS,
Assignee.
5944

INSOLVENT ACT OF 1869-1875.

In the matter of William Hilton, of the city and district of Montreal, cabinet-maker, trader, trading there as such under the name, style and firm of J. & W. Hilton, an insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, merchants' exchange building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Wednesday, the tenth day of November, A. D. 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.
5960
Montreal, 4th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Janvier, Ovide Côté, and Antoine Gougeon, leather merchants, of the city of Montreal, carrying on business under the firm and name of Côté, Gougeon & Co., Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, the creditors are notified to meet at their place of business, No. 9, Lemoine street, Montreal, on Tuesday, the second day of November next, at ten o'clock a. m., to receive a statement of their affairs and to appoint an assignee if they think proper.

O. LECOOURS,
Assignee.
5942

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Précaurst, of Saint-Césaire, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint-Hyacinthe, on the third day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee, if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.
5918
Saint-Hyacinthe, 5th November, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Shearer, Mackedie & Co., Plaintiffs ;
vs.

James O'Reilly, Defendant.

A writ of attachment has issued in this matter.
E. L. NORMANDIN,
Official assignee.
5956
Beauharnois, 4th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph St. Germain, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.
5990
Montreal, 22nd September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

In the matter of Jacob Rosenthal, of Montreal, trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until Monday, the twenty-fifth day of October

jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 6 octobre, 1875. 5945

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J.-Bte Lalumière, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5993

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Houle, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 22 septembre, 1875. 5987

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Marcel Jeannotte dit Lachapelle, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 21^e septembre, 1875. 6001

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Augustin Racicot, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5999

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Miville Dechène, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875. 5997

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Olivier Salvat, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le syndic soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 2 octobre, 1875. 5963

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Antoine Rousseau, fils, failli.
Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts

next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 6th October, 1875. 5946

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J.-Bte Lalumière, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, at my office.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875. 5994

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Houle, an Insolvent.
I, the undersigned, Georges Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, at my office.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 22nd September, 1875. 5988

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marcel Jeannotte dit Lachapelle, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 21st September, 1875. 6002

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Augustin Racicot, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875. 6000

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Miville Dechène, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, at my office.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875. 5998

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier Salvat, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims, before me within one month, at my office, No. 212, Notre-Dame street, and the creditors of the above-named insolvent are hereby notified that he has deposited, in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 2nd October, 1875. 5964

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Rousseau, jr., an Insolvent.
Notice is hereby given that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of the creditors of said insolvent, representing three-

en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion, et si aucune opposition au dit acte n'est faite sous trois jours juridiques depuis le vingt-troisième jour d'octobre, 1875, jour de la dernière publication du présent avis, j'agirai en vertu du dit acte suivant ses termes.

WM. WALKER,

Syndic officiel.
5951

Québec, 7 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Tardif & Turcotte, faillis.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.
5985

Montréal, 22 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Markum, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.
5969

Montréal, 21 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Joseph Laflamme, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel

Montréal, 2 octobre, 1875.

5965

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Guimond, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5979

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de C. Fréchette, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.

Montréal, 23 septembre, 1875.

5981

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,

Province de Québec,

District de Montréal.

Cour Supérieure.

No. 373.

Dans l'affaire de Dame Anna Mathilde Rice, commerçante, des cité et district de Montréal, épouse de John Macrow, failli.

Le quinzième jour de novembre A. D. 1875, la soussignée demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte

ANNA M. RICE,
Par J. MONAGHAN,

Son procureur ad litem.

Montréal, 7 octobre, 1875.

5937

fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and if no opposition to said deed be made to me within three juridical days from the twenty-third day of October, 1875, the last appearance of this advertisement, I shall act upon the said deed according to its terms.

WM. WALKER,

Official assignee.
5952

Quebec, 7th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Tardif & Turcotte, Insolvents.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.

Montreal, 22nd September, 1875.

5186

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Markum, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.

Montreal, 21st September, 1875.

5970

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Laflamme, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, at my office, No. 212, Notre-Dame street, and the creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.

Montreal, 2nd October, 1875.

5966

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Guimond, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875.

5980

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of C. Fréchette, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed in this matter. Creditors are requested to file their claims, before me within one month.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.

Montreal, 23rd September, 1875.

5382

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,

Province of Québec,

District of Montréal.

Superior Court.

No. 373.

In the matter of Dame Anna Mathilde Rice, of the city and district of Montréal, trader, wife of John Macrow, an Insolvent.

On the fifteenth day of November A. D. 1875, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ANNA M. RICE,
By J. MONAGHAN,

Her attorneys at litem.

Montreal, 7th October, 1875.

5958

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Hoy & Boyer, commerçants, de Carillon, faillis.
Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre prochain, après lequel jour les dividendes s'en sont payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 6 octobre, 1875.

5947

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Freedom Hill, commerçant de la cité de Montréal, failli.
Un bref de saisie a été émané en cette cause et les créanciers sont notifiés de s'assembler au No. 236, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic, s'il le juge nécessaire.

JAMES TYRE,
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 6 octobre, 1875.

5949

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Riddell & Co., fabricant de papier, Montréal, faillis.
Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

No. 58, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 5 octobre, 1875.

5931

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Emerie Courville, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5973

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. Paradis et A. Paradis et Cie., faillis.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5975

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Walter W. Beckett, Demandeur.
vs.
Edmund McNevin, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 2 octobre, 1875.

6011

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Desroches, commerçant, de Saint-Janvier, failli.
Je, soussigné, Octave Forget, de la ville de Terrebonne, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

O. FORGET,
Syndic.

Terrebonne, 23 septembre, 1875.

6007

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Monastesse, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame,

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Hoy & Boyer, of Carillon, traders, Insolvents.
A dividend sheet has been prepared, open to objection until Monday, the twenty-fifth day of October next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 6th October, 1875.

5948

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Freedom Hill, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.
A writ of attachment has issued in this cause and the creditors are notified to meet at No. 236, Saint-James street, Montreal, on Tuesday, second day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

JAMES TYRE,
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 6th October, 1875.

5950

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Riddell & Co., paper manufacturers, Montreal, Insolvents.
A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the second day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

No. 58, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 5th October, 1875.

5932

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Emerie Courville, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875.

5974

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of A. Paradis and A. Paradis & Co., Insolvents.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims, before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875.

5978

INSOLVENT ACT OF 1869.

Walter W. Beckett, Plaintiff.
vs.
Edmund McNevin, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 2nd October, 1875.

6012

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Desroches, trader, of Saint-Janvier, an Insolvent.
I, the undersigned, Octave Forget, of the town of Terrebonne, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

O. FORGET,
Assignee.

Terrebonne, 23th September, 1875.

6008

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Monastesse, an Insolvent.
I, the undersigned George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, at my office, No.

sous un mois, et avis est par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte n'est faite par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, je syndic, soussigné, agirai en vertu du dit acte suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 2 octobre, 1875.

5967

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Chalifoux & Lafortune, faillis. Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5995

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Paré et Durand, faillis. Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5983

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Luc Charlebois, failli. Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5977

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Maximin Groulx, failli. Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 21 septembre, 1875.

5991

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michel Denis, failli. Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 septembre, 1875.

5971

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Giblin, de Québec, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du Télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, mardi, le deuxième jour de novembre, 1875, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 4 octobre, 1875.

6003

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Napoléon Fillion, failli. Le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, le cinquième jour de novembre prochain.

F. X. DROUIN,
Procureur du failli.

Québec, 5 octobre, 1875.

5915

212, Notre-Dame street, and notice is hereby given that the above named insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of the creditors of the said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, and if no opposition to said deed be made to me in writing by a creditor or creditors, within three judicial days from the last publication of this notice, I, the undersigned, assignee, shall act upon said deed according to its terms and said act.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 2nd October, 1875.

5968

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Chalifoux & Lafortune, Insolvents. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month at my office.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20 September, 1875.

5996

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Paré et Durand, an Insolvent. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official Assignee.

Montreal, 20th September, 1875.

5984

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Luc Charlebois, an Insolvent. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875.

5978

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Maximin Groulx, an Insolvent. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 21st September, 1875.

5992

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael Denis, an Insolvent. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th September, 1875.

5972

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Giblin, of Québec, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me; and the creditors are notified to meet at my office, Telegraph Buildings, Peter street, Québec, on Tuesday, the second day of November, 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 4th October, 1874.

6004

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, }
District of Québec, } *Superior Court.*

In the matter of Napoléon Fillion, an Insolvent. On the fifth day of November next, the insolvent will apply for his discharge under the said act.

F. X. DROUIN,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 5th October, 1875.

5916

ACTE DE FAILLITE DE 1869,
Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure,*
District de Québec. }

Dans l'affaire de George Lamontagne, failli.
Le soussigné a déposé au bureau du protonotaire de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le cinquième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

GEORGE LAMONTAGNE,
Par F.-X. DROUIN,
Son procureur *ad item*.

Québec, 5 octobre, 1875. 5911

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Dans l'affaire de Jean-Michel Rochette, maître corroyeur, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Québec, lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre courant, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. AUGER,
Syndic.

14, Rue Saint-Pierre, basse-ville, Québec.
Québec, 5 octobre, 1875. 6021

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Christian Galt & Cie., Demandeurs;
vs.
James Lawe, fils, commerçant, Défendeur.
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

58, Rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 8 octobre, 1875. 6039

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières }

In re: Norbert Vincent, commerçant, de Nicolet, failli.
Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

NORBERT VINCENT,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad item*.

Trois-Rivières, 9 octobre, 1875 6031

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.
Dans l'affaire de Félix Mignault, commerçant, de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par les présents donné que l'immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Un terrain situé dans la paroisse de Montréal, connu et désigné sous le lot numéro six cent cinquante-

INSOLVENT ACT OF 1869.
Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of George Lamontagne, an Insolvent.
The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the fifth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

GEORGE LAMONTAGNE,
By F. X. DROUIN,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 5th October, 1875. 5912

INSOLVENT ACT OF 1875.
In the matter of Jean-Michel Rochette, Master Currier, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Quebec, on Monday, the twenty-fifth day of October instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. AUGER,
Assignee.

14, Peter street, Lower Town, Quebec.
Quebec, 5th October, 1875. 6022

INSOLVENT ACT OF 1875.
Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Christian Galt & Co., Plaintiffs;
vs.
James Lawe, jr., trader, Defendant.
A writ of attachment has issued in this cause.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

58, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 8th October, 1875. 6040

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three-Rivers. }

In re: Norbert Vincent, of Nicolet, trader, an Insolvent.
The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favour by his creditors, in number as required by law, and on Monday, the twenty-second day of November next, he will apply to this court for a confirmation of the said deed.

NORBERT VINCENT,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 9th October, 1875. 6032

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.
In the matter of Félix Mignault, trader, of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under section 700 of the code of civil procedure for Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all opposition *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate in the parish of Montreal, known and designated under lot number six hundred

huit, sur un certain plan de la propriété des vendeurs fait par H. M. Perrault, écuyer, arpenteur, déposé dans le greffe de T. Doucet, notaire, suivant acte de dépôt en date du vingt mars mil huit cent soixante-et-quatre et connu maintenant comme étant le lot numéro huit cent trente-six (836) sur le plan officiel de la dite paroisse, et contenant trente pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins, borne en front au sud-est, par la rue Bonaventure, en arrière, au nord-ouest par le lot No. 851, sur le plan de la propriété des dits vendeurs, plan officiel, d'un côté au nord-est, par le lot No. 657, sur le premier plan, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot No. 659, sur le dit plan—avec maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendu, au palais de justice, ici, en la chambre réservée aux affaires de faillites, LUNDI, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN WHITE,

Syndic.
6005

Montréal, 6 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, commerçant, de Victoriaville, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

Un terrain ou emplacement situé dans le village de Victoriaville, comté d'Arthabaska, faisant partie du lot de terre numéro onze, du troisième rang du township d'Arthabaska, contenant, à partir de la ligne qui divise le terrain de Daniel Bell de celui de Zoël Perreault, en gagnant vers le nord-ouest, soixante-et-quinze pieds sur le chemin ou route qui conduit à la station du chemin de fer du Grand Tronc, mesurant de ce point encore soixante-et-quinze pieds depuis le dit chemin ou route en angle droit, en gagnant le sud-ouest, le tout mesure anglaise; borné en front, au sud, partie par le chemin Bulstrode et partie par Zoël Perreault ou ses représentants, en arrière, au nord-ouest, par David Bell, et de l'autre côté, au nord-est, par le chemin ou route qui conduit à la station sus-mentionnée—avec une maison à deux étages, hangar, etc., circonsances et dépendances.

Pour être vendu, à Arthabaskaville, dans le bureau d'enregistrement, VENDREDI, le QUATORZIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,

Plessisville de Somerset, 4 octobre, 1875. 5905
[Première publication, 9 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Dehais, hôtelier et commerçant, du village de Princeville, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessus mentionnés sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain ou emplacement situé dans le village de Princeville, sur la rue Saint-Jacques, faisant partie du

and fifty-eight, on a certain plan of the property of the sellers made by H. M. Perrault, esquire, land surveyor, deposited with T. Doucet, notary, as per deed of deposit of date twentieth day of March one thousand eight hundred and sixty-four, and now known on the official or cadastral plan and book of reference of said parish, as being number eight hundred and thirty-six (836), containing thirty feet in front by ninety feet in depth, more or less, english measure, bounded in front, on the south-east, by Bonaventure street, in rear, on the north-west, by lot No. 851, on the plan of the property of said sellers, official plan, on one side, north-east side, by lot No. 657, on the first plan, and on the other side, south-west, by lot No. 659, on said plan—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold, at the court house, in room devoted to proceedings in insolvency, on MONDAY, the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN WHYTE,

Assignee.
6005

Montreal, 6th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Lefebvre, trader, of Victoriaville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable property, belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

An emplacement situate in the village of Victoriaville, county of Arthabaska, forming part of lot number eleven, in the third range of the township of Arthabaska, measuring, from the line dividing Daniel Bell's property from Zoël Perreault's, running north-west, seventy-five feet on the road or route leading to the Grand Trunk railway station, measuring from thence seventy-five feet between the said road or route at right angle, running south-west, the whole english measure; bounded in front, to the south, partly by the Bulstrode road and partly by Zoël Perreault or his representatives, in rear, to the north-west, by David Bell, and on the other side, to the north-east, by the road or route leading to the station above mentioned—with a two story house, hangar, &c., circumstances and dependencies.

To be sold, at Arthabaskaville, in the registry office, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of the month of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock forenoon.

OCT OUELLETTE,

Plessisville de Somerset, 4th October, 1875. 5906
[First published, 9th October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Dehais, hotel-keeper and trader, of the village of Princeville, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A lot or emplacement situate in the village of Princeville, on Saint-Jacques street, forming part of the

lot de terre numéro douze du neuvième rang du township de Stanfold, contenant soixante pieds de front sur deux cent quatorze pieds de profondeur dans la ligne nord-est, et sur cent quatre-vingts pieds de profondeur dans la ligne sud-ouest, le tout sans garantie de mesure, prenant par devant, à la dite rue Saint-Jacques, et par derrière, au nord, à David Marcoux, d'un côté, au nord-est, à Amable Désicard, et de l'autre côté, au sud-ouest, à Cléophas Beauchemin ou ses représentants,—avec une maison et son alonge et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à Arthabaskaville, dans le bureau d'enregistrement, VENDREDI, le QUATORZIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville de Somerset, 30 septembre, 1875. 5907
[Première publication, 9 octobre, 1885]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Abail R. Terrill, commerçant, de Coaticook, failli.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Toute cette étendue de terre située dans le village de Dunham, dans le canton Dunham, dans le district de Bedford, dans la Province de Québec, connue et désignée comme la juste moitié sud d'un acre de terre en superficie, située au coin sud-ouest de ce lopin de terre situé dans le dit canton de Dunham, connu et désigné comme le lot numéro douze, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton, le dit carré de terre à être distrait des côtés sud et ouest entre les fossés des chemins publics,—avec toutes les bâties et améliorations sur icelle.

Pour être vendu sur les lieux, MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 9 septembre, 1875. 5231 4
[Première publication, 11 septembre, 1874.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Fortin, du village de Saint-Henri, dans les paroisse et district de Montréal, et Edouard Lauzon, du village de Saint-Michel de Lachine, dans le dit district, tous deux expéditeurs de bois et vendeurs de bois de corde, agissant ici tant individuellement que comme ayant ci-devant fait affaires et commerce ensemble, en société, comme tels, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposés entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Ce lopin de terre sis et situé dans la paroisse de Montréal, près des limites de la cité, formant partie de la *Brewster Property*; et connu comme le lot 4

lot number twelve, of the ninth range of township Stanfold, containing sixty feet in front, by two hundred and fourteen feet in depth, in the north-eastern alignment, and by one hundred and eighty feet, on the south-western alignment, the whole without warranty as to precise measurement, bounded in front, by Saint-Jacques street aforesaid, in rear, to the north, by David Marcoux, on one side, to the north-east, by Amable Désicard, and on the other side, to the south-west, by Cléophas Beauchemin, or his representatives —with a house and wing, and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Arthabaskaville, in the registry office, on FRIDAY, the FOURTEENTH day of the month of DECEMBER next, at TEN o'clock in the afternoon.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville de Somerset, 30th September, 1875. 5908
[First published, 9th October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Abail R. Terrill, of Coaticook, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

All that certain tract or parcel of land situated in the village of Dunham, in the township of Dunham, in the district of Bedford, and Province of Québec, known and distinguished as the equal southerly half or moiety of one superficial acre of land, situated at the south west corner of that certain lot of land situated in the said township of Dunham, known and distinguished as lot number twelve, in the sixth range of lots in the aforesaid township, the said square of land to lay on the south and west sides between the ditches of the highways,—with all the buildings and improvements thereon.

To be sold on the premises, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 9th September, 1875. 5232
[First published, 11th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS
THERETO.

In the matter of Louis Fortin, of village Saint-Henri, in the parish and district of Montreal, and Edouard Lauzon, of the village of Saint-Michel de Lachine, in said district, both lumber forwarders and wood dealers herein acting as well individually as having heretofore carried on trade and business together in partnership as such, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

That certain lot of land situate and being in the parish of Montreal, near the city limits, forming part and portion of the *Brewster Property*; and known

bâtir numéro douze, sur un plan de la dite propriété fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur juré, déposé dans le bureau de J. S. Hunter, notaire public, par acte de dépôt en date du vingt-cinquième jour de mai, mil huit cent soixante-neuf, et contenant le dit lot trente-deux pieds de front et arrière, sur cent dix pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise; borné en front par le chemin du Haut de Lachine, en arrière par une ruelle de quinze pieds de largeur, montrée sur le dit plan, d'un côté, au nord-est, par le lot numéro onze, et de l'autre côté, au sud-ouest, par le lot numéro treize, sur le dit plan,—avec une maison en brique et autres bâtisses sus-érigées, avec le droit de passage dans la dite ruelle, en tout temps.

Pour être vendu au bureau de Benning & Barselou, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le QUATRIÈME jour de NOVEMBRE A. D. 1875, à ONZE heures a. m.

C. BEAUSOLEIL,
97, rue Saint-Jacques, Syndic officiel.
Montréal, 1er octobre, 1875. 5855
[Première publication, 2 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine Lampron, de Horton, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeuble ci-après décrits et désignés seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

1. Le lot numéro seize dans le douzième rang du canton de Simpson, comté de Drummond et district d'Arthabaska, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins, borné par devant par le onzième rang du dit canton de Simpson, par derrière par le canton de Horton, joignant du côté nord au lot numéro quinze, et du côté sud à Elie Guilmette—avec maison, grange, étables et autres dépendances dessus construites.

2. Le lot numéro quinze au dit douzième rang du canton de Simpson, contenant deux cents acres de terre plus ou moins—sans bâtisses.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, LUNDI, le VINGT-CINQ OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, au plus haut et dernier enchérisseur.

P. L. TOUSIGNANT,
Syndic.
Arthabaskaville, 22 septembre, 1875. 5839
[Première publication, 2 octobre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Langevin, commerçant, de l'Augmentation de Somerset, failli,

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

1. Le lot de terre numéro vingt-trois du troisième rang de l'Augmentation de Somerset—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Le lot de terre numéro vingt-quatre du troisième rang de l'Augmentation de Somerset—avec les bâ-

as building lot number twelve on a certain plan of said property made by Joseph Rielle, esquire, sworn land surveyor, deposited in the office of J. S. Hunter, notary public, by acte de dépôt dated the twenty-fifth of May, one thousand eight hundred and sixty-nine, and containing the said lot thirty-two feet in front, and in rear, by one hundred and ten feet in depth, be the same more or less, english measure, without warranty as to precise measurement, bounded in front, by the Upper Lachine road, in rear, by a lane fifteen feet in width shewn on said plan, on one side, to the north-east, by lot number eleven, and on the other side, to the south-west, by lot number thirteen on said plan,—with brick dwelling house and other buildings thereon erected, with the right of passage through over and upon the said land at all times.

To be sold at the office of Benning and Barselou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the FOURTH day of NOVEMBER, A. D., 1875, at ELEVEN o'clock a. m.

C. BEAUSOLEIL,
97, Saint-James street, Official assignee.
Montreal, 1st October, 1875. 5856
[First published, 2nd October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Lampron, of Horton, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. Lot number sixteen in the twelfth range of township Simpson, county of Drummond, district of Arthabaska, containing two hundred acres of land, more or less, bounded in front by the eleventh range of the said township of Simpson, in rear by township Horton, on the north side by lot number fifteen, and on the south side by Elie Guilmette—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

2. Lot number fifteen of the said twelfth range of township Simpson, containing two hundred acres of land in extent, more or less—without buildings.

To be sold at the registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on MONDAY, the TWENTY-FIFTH of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, to the last and highest bidder.

P. L. TOUSIGNANT,
Assignee.
Arthabaskaville, 22nd September, 1875. 5840
[First published, 2nd October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Langevin, trader, of the Gore of Somerset, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Lot number twenty-three in the third range of the Gore of Somerset—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Lot number twenty-four in the third range of the Gore of Somerset—with the buildings thereon

tisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu, à Inverness, dans le bureau d'enregistrement, MARDI, le SEIZIEME jour du mois de NOVEMBRE mil huit cent soixante-et-quinze à ONZE heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.

Plessisville de Somerset, 6 septembre, 1875
[Première publication, 11 septembre, 1875. 5147 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Doucet, commerçant, de la paroisse de Sainte-Angèle, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, à Saint-Célestin, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La juste et égale moitié indivise du lot de terre ou emplacement, numéro cent-trois (103), du cadastre ou plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Angèle, dans la division d'enregistrement du comté de Nicolet, de forme triangulaire, prenant son front, au chemin de la reine, en profondeur, au fleuve Saint-Laurent, joignant au nord-est, partie à Antoine Beauchemin ou ses représentants, et partie aux représentants de Joseph Doucet, et au sud-ouest, joignant le chemin de fer de la Compagnie du Grand-Tronc,—avec la moitié indivise de deux maisons en bois, deux étables, un hangar et deux remises y érigés.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Sainte-Angèle, LUNDI, le VINGT-DEUXIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. O. HOULE,

Syndic.

Saint-Célestin, 13 septembre, 1875. 5297 2
[Première publication, 18 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Désiré Edouard Frigon, marchand, de la cité des Trois-Rivières, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessous mentionnés sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité des Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. La moitié indivise d'un emplacement situé du côté sud de la rue Notre-Dame, en la cité des Trois-Rivières, de trente pieds plus ou moins de largeur sur environ quatre-vingt pieds plus ou moins de profondeur, avec une maison en briques et un hangar en bois, joignant du côté sud-ouest à dame veuve Joseph Giroux, au nord-ouest aux héritiers de Pierre Deveau, l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro six cent quatre-vingt-onze du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Saint-Maurice, pour la cité de Trois-Rivières.

2. La moitié indivise d'un demi lot de terre situé dans le quinzième rang du township de Caxton, étant la juste moitié nord du lot numéro quatre, du contenu de cinquante-trois acres en superficie plus ou moins; joignant du côté nord à Isaac Milette, du côté sud à Augustin Pratte.

erected, circumstances and dependencies.

To be sold, at Inverness, in the registry office, on TUESDAY, the SIXTEENTH day of NOVEMBER, one thousand eight hundred and seventy-five at ELEVEN o'clock in the forenoon.

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville de Somerset, 6th September, 1875.
[First published, 11th September, 1875. 5148

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Doucet, trader, of the parish of Sainte-Angèle, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed at my office, at Saint-Célestin, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

The exact undivided half of lot number one hundred and three (No. 103), of the official cadastre, plan and book of reference for the parish of Sainte-Angèle, in the registration division of the county of Nicolet, of triangular form, fronting on the Queen's road, bounded in rear by the river Saint-Lawrence, on the north-east partly by Antoine Beauchemin or his representatives, and partly by the representatives of Joseph Doucet, on the south-west by the Grand Trunk Railway—with the undivided half of two wooden houses, two stables, a hangar and two sheds thereon erected.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Sainte-Angèle aforesaid, on MONDAY, the TWENTY-SECOND day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. O. HOULE,

Assignee.

Saint-Célestin, 13th September, 1875, 5298
[First published, 18th September 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Désiré Edouard Frigon, merchant, of the city of Three-Rivers, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Three-Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. The undivided half of an emplacement situate on the south-side of Notre-Dame street, in the city of Three-Rivers, of thirty feet, more or less, in width, by about eighty feet, more or less, in depth, with a brick house and a wooden hangar; bounded on the south-west side by Mrs. Widow Joseph Giroux, north-west by the heirs Pierre Deveau. Said immovable being known and described as number six hundred and ninety-one on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Saint-Maurice, for the city of Three-Rivers.

2. The undivided half of a half lot of land situate in the fifteenth range of town-ship Caxton, being the exact north half of lot number four, containing fifty-three acres in extent, more or less; bounded on the north side by Isaac Milette, on the south side by Augustin Pratte.

3. La moitié indivise d'un lot et un tiers dans le township de Shawenegan, dans le comté Saint-Maurice, contenant cent-trente-trois acres et un tiers plus ou moins : comprenant le lot numéro vingt, et un tiers du lot numéro vingt-et-un, dans le troisième rang du dit township de Shawenegan; joignant du côté nord à J. Bte. Lajoie, au sud à Antoine Lafrenière—avec une maison, une grange et une autre petite bâtisse dessus construites.

4. La moitié indivise du lot numéro dix-neuf, dans le quatrième rang du township de Shawenegan, dans le comté Saint-Maurice, contenant cinquante acres en superficie plus ou moins; joignant du côté nord à Joseph Boisvert, au sud à Régis Boisvert.

5. La moitié indivise du lot numéro quarante-sept, dans le cinquième rang du township de Shawenegan, dans le comté Saint-Maurice, contenant cinquante acres en superficie plus ou moins; joignant du côté sud, au numéro quarante-six, au nord à Louis Lavergne.

6. La moitié indivise d'un emplacement dans le village Saint-Boniface, de Shawenegan, d'un demi arpent de front, sur un arpent de profondeur; prenant son front au chemin du sixième rang, en profondeur à un terrain appartenant au failli; joignant du côté nord à Charles Gélinas, du côté sud partie à un terrain appartenant à la fabrique et partie à Luc Carle—avec une maison, hangar, écurie et remise dessus construites.

7. La moitié indivise d'un lot de terre faisant partie du lot numéro onze, du sixième rang de Saint-Boniface de Shawenegan, renfermé dans les bornes suivantes; au nord à Joseph Gélinas, au sud à dame veuve Godfroi Gélinas, au sud-ouest à la dite dame Godfroi Gélinas, et au nord-ouest à François Rousseau, Arthur Rousseau, Hilaire Goulet, J. H. Biron, Charles Gélinas, à l'emplacement sixièmement désigné à Luc Carle et à Eusèbe Bellemare.

Pour être vendus au bureau du sousigné, au palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain (1875), à DIX heures du matin.

SEVERE DUMOULIN,

Syndic.

Trois-Rivières, 13 septembre, 1875.

5337 2

[Première publication, 18 septembre, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nelson Davis, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrits, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en au un temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce certain morceau de terre sis et situé en la paroisse du Sault-au-Récollet, dans l'île de Montréal, comté d'Hochelaga, comprenant tout le terrain qu'il peut y avoir dans les limites suivantes, à savoir: borné en front par la rivière des Prairies, en arrière par les terres de la paroisse de Saint-Laurent, au nord-est par François Prévost, et au sud-ouest partie par Casimir Prévost, par Théophile Brunet et par François Prévost—avec une maison en bois et autres bâtisses sus-érigées; le dit terrain ayant une superficie d'environ soixante-et-quinze arpents, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise.

Pour être vendu au bureau de Messieurs Benning & Barsalou, rue Saint-Pierre, en la cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE A. D., 1875, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, rue Saint-Jacques, Montréal.

5399 2

[Première publication, 18 septembre, 1875.]

3. The undivided half of a lot and one third in the township of Shawenegan, in the county of Saint-Maurice, containing one hundred and thirty-three acres and one third, more or less, comprising lot number twenty and one third of lot number twenty-one in the third range of the said township of Shawenegan; bounded on the north side by J. Bte. Lajoie, on the south by Antoine Lafrenière—with a house, a barn and a small building thereon erected.

4. The undivided half of lot number nineteen in the fourth range of township Shawenegan, in the county of Saint-Maurice, containing fifty acres in extent, more or less; bounded on the north side by Joseph Boisvert, and on the south by Régis Boisvert.

5. The undivided half of lot number forty-seven, in the fifth range of township Shawenegan, in the county of Saint-Maurice, containing fifty acres in extent, more or less; bounded on the south side by number forty-six, and on the north by Louis Lavergne.

6. The undivided half of an emplacement in the village of Saint-Boniface de Shawenegan, of one half arpent in front by one arpent in depth; bounded in front by the sixth range road, in rear by a land belonging to the insolvent, on one side to the north by Charles Gélinas, and on the south partly by a land belonging to the Fabrique, and partly by Luc Carle—with a house, hangar, shed and stable thereon erected.

7. The undivided half of a lot forming part of lot number eleven of the sixth range of Saint-Boniface de Shawenegan, comprised within the following limits: north by Joseph Gélinas, south by Mrs. widow Godfroi Gélinas, south-west by the said Mrs. widow Godfroi Gélinas, and north-west by François Rousseau, Arthur Rousseau, Hilaire Goulet, J. H. Biron, Charles Gélinas, at the emplacement sixthly described, by Luc Carle and Eusèbe Bellemare.

To be sold at the office of the undersigned, in the court house, in the city of Three-Rivers, on the NINETEENTH day of NOVEMBER next, 1875, at TEN o'clock in the forenoon.

SEVERE DUMOULIN,

Assignee.

Three-Rivers, 13th September, 1875.

5338

[First published, 18th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Nelson Davis, of the city of Montréal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the immovable hereinafter, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin distraire or afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montréal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next to the day of sale, to wit :

That certain lot of land situate lying and being in the parish of Sault-au-Récollet, in the Island of Montréal, and county of Hochelaga, comprising all the land which may be found within the following limits, to wit: bounded in front by Rivière des Prairies, in rear by the farms of the parish of Saint-Laurent, on the north-east side by François Prévost, and on the south-west side, partly by Casimir Prévost, by Théophile Brunet and by François Prévost—with a wooden house and other building thereon erected; the said land having a superficies of about seventy-five arpents, more or less, without any warranty as to précis measurement.

To be sold at the office of Messrs. Benning & Barsalou, Saint Peter street, in the city of Montréal, on MONDAY, the TWENTY-SECOND day of NOVEMBER A. D., 1875, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, St James street, Montréal.

5400

[First published, 18th September, 1875.]

Amplified

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } **JAMES MORISSON**, demandeur; contre **LOUISE DOSTALER**, défenderesse, et Godefroy Beaudet, curateur.

Une terre formant partie du lot numéro un, dans le huitième rang du canton de Tingwick, de la contenance de neuf arpents de front sur la profondeur du dit lot; bornée en front, par le septième rang, en arrière, par le neuvième rang, d'un côté par le lot numéro deux, et de l'autre côté, par le reste du dit lot occupé par Etienne Nolin, fils.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le **QUINZIEME** jour de **DECEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député-shérif,
Arthabaskaville, le 12 août, 1875. 4251 2
[Première publication, 14 août, 1873.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } **JAMES MORISSON**, plaintiff;
No 52. } against **LOUISE DOSTALER**, defendant, and Godefroy Beaudet, curator.

A land forming part of lot number one in the eighth range of the township of Tingwick, containing nine arpents in front by the depth of said lot; bounded in front, by the seventh range, in rear by the ninth range, on one side, by lot number two, and on the other side by the remainder of said lot occupied by Etienne Nolin, junior.

To be sold at the registry office, of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the **FIFTEENTH** day of **DECEMBER** next, at **TEN** of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of December next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy sheriff,
Arthabaskaville, 12th August, 1875. 4252
[First published, 14th August 1875.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } **CHARLES SMYTH**, de la No. 1209—A. D., 1875 } Cité de Québec, cultivateur, Demandeur; contre **PRUDENT LABRECQUE**, du township de Standon, en le district de Beauce, cultivateur, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en le township de Standon, dans le quatrième rang, concession Maryville, lot numéro vingt-neuf, de la contenance de cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, circonstances et dépendances.

Pour être vendue, au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Saint-Hénédine, le **QUATRIEME** jour de **JANVIER** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du shérif, Shérif,
Beauce, 21 août, 1875. 4575 2
[Première publication, 28 août, 1875.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** AND **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Beauce.

Beauce, to wit: } **CHARLES SMYTH**, of No. 1209—A. D., 1875. } the city of Québec, farmer, Plaintiff; against **PRUDENT LABRECQUE**, of the township of Standon, in the district of Beauce, farmer, Defendant, to wit:

A land situate in the township of Standon, in the fourth range, Maryville concession, lot number twenty-nine, containing fifty acres of land in extent, more or less, circumstances and dependencies.

To be sold, at the registry office of the county of Dorchester, in the parish of Saint-Hénédine, on the **FOURTH** day of **JANUARY** next, at **ELEVEN** of the clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of January next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff,
Beauce, 21st August, 1875. 4576
[First published, 28th August, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } DAVID GORDON POZER, Nos. 1216, A. D., 1875. } Décurier, seigneur d'une partie de la seigneurie d'Aubert Gallion et cultivateur de la paroisse de Saint-George d'Aubert Gallion, Demandeur ; contre LEANDRE LACHANCE, cultivateur, de la paroisse de Saint-François, en sa qualité de tuteur à Pierre Busque, enfant mineur issu du légitime mariage de feu George Busque, en son vivant, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-François, et de Marie Lachance, son épouse, Défendeur, *ès-qualité*, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-George, concession Saint-Pierre, seigneurie d'Aubert Gallion, de deux arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par le chemin de la dite concession, en arrière, par le bout de sa dite concession, d'un côté au sud-est, par la terre de Théodore Poulin en représentant, et de l'autre côté au nord-ouest, par celle de Louis Pepin—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-George, seigneurie d'Aubert Gallion, concession Saint-David, de trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée en front par le chemin de la dite concession, en arrière, par le bout de la dite concession, d'un côté, au sud-ouest, par la terre de Jean Fortin, et de l'autre côté au nord-est, par celle de George Poulin—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de la Beauce, le SEPTIEME jour de JANVIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

T J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif. Beauce, 25 août, 1875. 4661 2
[Première publication, le 28 août, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } DAVID GORDON No. 1216. A. D., 1875. } POZER esquire, seigneur of part of the seignory of Aubert Gallion, and farmer, of the parish of Saint-George d'Aubert Gallion, Plaintiff; against LEANDRE LACHANCE, farmer, of the parish of Saint-François, in his quality of tutor to Pierre Busque, minor child, issue of the lawful marriage of the late George Busque, in his lifetime farmer, of the said parish of Saint-François, and of Marie Lachance, his wife, Defendant, *ès-qualité*, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint-George, Saint-Pierre concession, seignory of Aubert Gallion, of two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the road of the said concession, in rear, by the end of its said depth, on one side, to the south-east, by the property of Théodore Poulin or representatives, and on the other side, to the north-west, by that of Louis Pepin—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land situate in the said parish of Saint-George, seignory of Aubert Gallion, Saint-David concession, of three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the road of the said concession, in rear, by the end of the said depth, on one side, to the south-west, by the property of Jean Fortin, and on the other side, to the north-east, by that of George Poulin—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint-George de la Beauce, on the SEVENTH day of JANUARY next, at NOON. Said writ returnable the seventeenth day of January next

T J. TASCHEREAU,

Sheriff's office, Sheriff. Beauce, 25th August, 1875. 4662
[First published, 28th August, 1875.]

Vente par le Shérif.—Gaspé.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Circuit de New-Carlisle.

Bonaventure, à savoir : } THOMAS REES KELLY, No. 85. } marchand, de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, dans le district de Gaspé, Demandeur ; contre JOSHUA BEBEE, cultivateur et commerçant, de New-Carlisle, Défendeur.

Une étendue de terre, connu comme le lot numéro trois (No. 3), dans le premier rang du canton de Port Daniel, sur le point sud-ouest de la Baie de Port Daniel, dans le comté de Bonaventure susdit, contenant cinquante acres ou environ, plus ou moins, borné au sud aux terres ci-devant possédées et occupées par feu John Secord Bebee, au nord par les terres possédées par Amasa Bebee, fils de Joshua, en front à la Baie de Port Daniel susdit, et en arrière à la Baie des Chaleurs—sans bâtisses, et toutes circonstances et dépendances sans réserve quelconque.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la première division d'enregistrement du dit comté, à New-Carlisle susdit, LUNDI, le VINGT-UNIEME jour de FEVRIER prochain (1876), à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable à la cour supé-

Sheriff's Sale.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire*, *afin d'annuler*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

New Carlisle Circuit.

Bonaventure, to wit : } THOMAS REES KELLY, of No. 85. } New Carlisle, in the county of Bonaventure, in the district of Gaspé, merchant, Plaintiff ; against JOSHUA BEBEE, of New Carlisle aforesaid, farmer and trader, defendant.

A certain piece or portion of land known as the lot number three (No. 3), in the first range of the township of Port Daniel, on the south-west point of the Bay of Port Daniel, in the county of Bonaventure aforesaid, containing fifty acres or thereabouts, more or less ; bounded on the south by lands heretofore owned and occupied by the late John Secord Bebee, on the north by lands owned by Amasa Bebee, son of Joshua, in front by the Bay of Port Daniel aforesaid, and in rear by the Baie des Chaleurs—without buildings, and all and every the circumstances and dependencies of the said land, without reserve.

To be sold, in the registry office of the first registration division of the said county, in New Carlisle aforesaid, on MONDAY, the TWENTY-FIRST day of FEBRUARY next (1876), at the hour of ELEVEN in the forenoon. The said writ returnable in the supe-

rieure pour le dit comté, le vingt-quatrième jour du dit mois de février prochain.

M. SHEPPARD,
Comté de Bonaventure, Shérif, C. B.
New-Carlisle, 4 octobre, 1875. 6051
[Première publication, 9 octobre, 1875.]

rior court for the said county, on the twenty-fourth day of the said month of February next.

M. SHEPPARD,
County of Bonaventure, Sheriff, C. B.
New Carlisle, 4th October, 1875. 5062
[First published, 9th October, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } ALEXANDRE DESMA-
No. 171. } A RAIS, Demandeur; vs. JOSEPH DEMERS, Défendeur.

Comme appartenant au dit Alexandre Desmarais, le demandeur en cette cause.

Une terre située en la paroisse de Sainte-Brigide, dans le rang Burns & Wood, dans les comté et district d'Iberville, de la contenance d'un arpent de large, jusqu'à la profondeur de vingt-trois arpents, de là, prenant deux arpents de large sur le reste de la profondeur de la dite terre, qui est de trente arpents; bornée en front par le chemin du dit rang et Joseph Desmarais, en profondeur par les terres du rang Kemp, d'un côté, au nord-ouest, partie par Joseph Desmarais et partie par Gabriel Loïselle ou son représentant, et d'autre côté par une personne inconnue—sans bâtisses.

Pour être vendue, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de janvier prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du shérif, Shérif.
Saint-Jean, 21 août, 1875. 4553 2
[Première publication, 28 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } HILAIRE BARRIERE, De-
No. 54. } H mandeur; vs. JOSEPH REGNIER, Défendeur.

1. Un emplacement situé au village de Lacolle, paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, de la contenance d'un demi arpent en superficie, borné en front, à l'ouest, par la rue Church, en profondeur, et des deux côtés, par W. H. Vanvliet,—avec une maison, grange, remise et boutique de forge dessus construites.

2. Un tiers indivis d'un autre emplacement situé au même lieu, de la contenance d'un demi arpent en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, borné en front, par la rue Church, en profondeur, par W. H. Vanvliet, d'un côté, au nord, par R. C. Derrick, et d'autre côté, au sud, par Thomas Skafe,—avec une boutique et une autre grande bâtisse dessus construite.

3. La jouissance et usufruit la vie durant du dit défendeur, d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, faisant partie du lot numéro cinq, dans la quatrième concession au nord du Domaine, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, borné en front, par le chemin de la dite quatrième concession, en profondeur, par les terres de la cinquième concession, d'un côté, au nord, par Edouard Régnier, père, et d'autre côté, au sud, par Calixte Remillard,—sans bâtisses.

Sherif's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit: } ALEXANDRE DESMA-
No. 171. } A RAIS, Plaintiff; vs. JOSEPH DEMERS, Defendant.

As belonging to Alexandre Desmarais, the plaintiff in this cause.

A farm situate in the parish of Sainte-Brigide, in the range Burns & Wood, in the county and district of Iberville, containing one arpent in width to the depth of twenty-three arpents, and from there taking two arpents in width to the depth of the said farm, which is thirty arpents; bounded in front by the road of said range and Joseph Desmarais, in depth by the lands of Kemp range, on one side, to the north-west, part by Joseph Desmarais and part by Gabriel Loïselle or representative, and on the other side by an unknown person—without buildings.

To be sold, at the church door of the parish of Sainte-Brigide, on the TWENTY-NINTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of January next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Shérif.
Saint-Johns, 21st August, 1875. 4554
[First published, 28th August, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit: } HILAIRE BARRIERE,
No. 54. } H Plaintiff; vs. JOSEPH REGNIER, Defendant.

1. An emplacement situate at the village of Lacolle, parish of Saint-Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, containing one half of an arpent in superficies; bounded in front, to the west, by Church street, in depth and on both sides by W. H. Vanvliet—with a house, barn, shed and a blacksmith's shop thereon erected.

2. One undivided third of an other emplacement situate at the same place, containing one half of an arpent in superficies, more or less, without any guaranty as to precise measure; bounded in front by Church street, in rear by W. H. Vanvliet, on one side, to the north, by R. C. Derrick, and on the other side, to the south, by Thomas Skafe—with a shop and another large building thereon erected.

3. *La jouissance et usufruit* during the life of said defendant, of a farm situate in the said parish of Saint-Bernard de Lacolle, being part of lot number five in the fourth concession, north of Domaine, containing two arpents in front by twenty-eight arpents in depth; bounded in front by the road of said fourth concession, in depth by the lands of the fifth concession, on one side, to the north, by Edouard Régnier, père, and on the other side by Calixte Remillard—without buildings.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 20 juillet, 1875. 3777 3
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Bernard de Lacolle, on the TWENTY-FIFTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of December next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint-Johns, 20th July, 1875. 3778
[First published, 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit—District of Richelieu.
No. 1131.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. } FRANÇOIS GENDRON, Demandeur; vs CHARLES HECTOR LAROCQUE, Défendeur.

1. Un lopin de terre situé dans la paroisse de Saint-Georges de Henryville, Nos. un et deux, dans le petit rang Saint-Louis, dans la seigneurie de Sabrevois, de huit arpents de front sur vingt arpents de profondeur, tenant au nord, d'un côté, à Martin Campbell, de l'autre côté à Thomas Connelly, devant au chemin de front du dit rang, derrière aux terres appartenant à Trudeau, Gendreau, Gaboriau et autres.—avec les bâtiments y érigés, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Georges de Henryville, le QUINZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 6 août, 1875. 4217 2
[Première publication, 14 août, 1875.]

FIERI FACIAS.
Circuit Court.—District of Richelieu.
No. 1131.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. } FRANÇOIS GENDRON, Plaintiff; vs CHARLES HECTOR LAROCQUE, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Saint-George de Henryville, county and district of Iberville, Nos. one and two, in the 'Petit rang Saint-Louis,' in the seignior of Sabrevois, being eight arpents in front, by twenty arpents in depth, joining to the north, on one side, Martin Campbell, on the other side, Thomas Connelly, in front, the front road of said range, in rear, the lands belonging to Trudeau, Gendreau, Gaboriau and others,—with the buildings hereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint-George de Henryville, on the FIFTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty-fifth day of December next.

CHARLES NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint-Johns, 6th August, 1875. 4218
[First published, 14th August, 1875.]

Verites par le Shérif.—Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Dans la Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir, } DAME MARIE CONSTANCE PELLERIN, de la paroisse de Notre-Dame du Portage, veuve de feu Michel Dessaint, dit Saint-Pierre, du dit lieu, cultivateur, dans le comté de Temiscouata, en le district de Kamouraska, demanderesse; contre DAVID PELLERIN, cultivateur de la paroisse de Notre-Dame du Portage, dans les comté et district susdits, défendeur, à savoir:

Une terre située en la paroisse de Notre-Dame du Portage, à l'endroit nommé le vieux chemin du lac, dans le comté de Temiscouata, contenant environ dix-huit perches moins quatre pieds de front, sur trente arpents de profondeur; bornée au nord-est, au dit vieux chemin du lac, au sud-ouest, aux terres de Saint-Alexandre, au nord, à Marie Jean, veuve de feu Abraham Bélanger, au sud, à Nathanaël Rosignol, — sans bâtisse, sauf à distraire toutefois le terrain vendu à la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc.

Pour être vendu à la porte de l'église de Notre-Dame du Portage, le DIXIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour de mars prochain.

JOS. THA. PARADIS, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Village de Kamouraska, le 5 octobre, 1875. 5933
[Première publication, 9 octobre, 1875.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charger, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
In the Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } DAME MARIE CONSTANCE PELLERIN, of the parish of Notre-Dame du Portage, widow of the late Michel Dessaint, dit Saint-Pierre, of the said place, farmer, in the county of Temiscouata, in the district of Kamouraska, Plaintiff; against DAVID PELLERIN, farmer, of the parish of Notre-Dame du Portage, in the county and district aforesaid, defendant, to wit:

A land situate in the parish of Notre-Dame du Portage, at the place called 'Vieux chemin du Lac,' in the county of Temiscouata, containing about eighteen perches, less four feet in front, by thirty arpents in depth; bounded on the north-east by the 'Vieux Chemin du Lac' aforesaid, on the south-west, by the lands of Saint-Alexandre, north by Marie Jean, widow of the late Abraham Belanger, on the south, by Nathanaël Rosignol.—without buildings, but reserving therefrom the land sold to the Grand-Trunk Railway Company.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre-Dame du Portage, on the TENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of March next.

JOS. THA. PARADIS, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Village of Kamouraska, 5th October, 1875. 5934
[First published, 9th October, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

Sheriff's Sales.—Montreal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *caution Exponas*, doivent être déposés au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précèdent le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans le six jours après le rapport du Jref

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } **RICHARD QUINTAL**, Demandeur; contre les terres et tenements mentionnés et décrits en la cédule marquée A, annexée au bref d'exécution émané en cette cause, en les mains et possession d'**AUGUSTIN QUINTAL**, curateur au délaissement fait en cette cause par Odilon Larose, Défendeur, savoir:

La moitié indivise de l'extrémité sud-ouest de l'Isle Borgard, située dans le fleuve Saint-Laurent, en la paroisse de Verchères, contenant environ quatorze arpents en superficie, tenant au nord-est à Fila Langevin, au sud-est, au nord-ouest et au sud-ouest, aux eaux du fleuve Saint-Laurent,—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Verchères, le DIXIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif, Montréal, 5 octobre, 1875. Shérif. 5 23

[Première publication, 9 octobre, 1875.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: } **A** l'instance de messieurs **DORION & DORION** avocats, de Montréal, sur distraction de frais; contre les terres et tenements d'**EUSTACHE BRUNET** dit **LETANG**, de la paroisse de Sainte-Geneviève, dans une cause où le dit Eustache Brunet dit Letang *et al.*, étaient demandeurs; et Venance Brunet dit Letang *et al.*, défendeurs.

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève dit district de la contenance de deux arpents et sept perches de front, sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par la rivière des Prairies, en profondeur à Isidore Daniel, du côté nord-est à Marc Legault, et du côté sud-est, au bout des terres de la Côte Saint-Rém—avec une maison en bois, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Geneviève, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 20 juillet, 1875. Shérif. 3781 3

[Première publication, 24 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Du district de Montréal.

Montréal, à savoir: } **PIERRE CORON**, Demandeur; contre **ABRAHAM SEGUIN**, Défendeur.

1. Une terre sise et située partie dans la paroisse et seigneurie de Vaudreuil, et partie dans la paroisse et seigneurie de Rigaud, près du lieu appelé Ancé à la Roquette, de la contenance de trois arpents de front, sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, tenant en front à la rivière Ottawa, derrière au dit Défendeur, au terrain ci-après désigné, en second

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known accordng to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **RICHARD QUINTAL**, Plaintiff; against the lands and tenements mentioned and described in the cadule marked A, annexed to the writ of execution in this cause issued, in the hands and possession of **AUGUSTIN QUINTAL**, curator to the surrender (*délaissement*) in this cause made by Odilon Larose, Defendant, to wit:

The undivided half of the south-west extremity of Isle Borgard, situate in the river Saint Lawrence, in the parish of Verchères, containing about fourteen arpents in extent, bounded on the north-east, by Fila Langevin, on the south-east, on the north-west and south-west, by the river Saint-Lawrence,—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Verchères, on the TENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-second day of February next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 5th October, 1875. Sheriff. 5924

[First published, 9th October, 1875.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **A**T the instance of Messrs. **DORION & DORION**, advocates, of Montreal, distracting for costs; against the lands and tenements of **EUSTACHE BRUNET** dit **LETANG**, of the parish of Sainte-Geneviève, in a cause wherein the said Eustache Brunet dit Letang and others were Plaintiffs, and Venance Brunet dit Letang and others were Defendants.

A land situate and being in the parish of Sainte-Geneviève, district aforesaid, containing two arpents, seven perches in front, by twenty-four arpents in depth, more or less, bounded in front by river des Prairies, in rear by Isidore Daniel, on the north-east side by Marc Legault, and on the south-east side by the end of the Côte Saint-Rém lands,—with a wooden house and others buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Geneviève, on the TWENTY-FIFTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 20th July, 1875. Sheriff. 4782

[First published, 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal to wit: } **PIERRE CORON**, Plaintiff; against **ABRAHAM SEGUIN**, Defendant.

1. A land situate and being partly in the parish and seignory of Vaudreuil, and partly in the parish and seignory of Rigaud, near the place called Ancé à la Roquette, containing three arpents in front by forty arpents in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measure, bounded in front by the river Ottawa, in rear, by the land secondly herein-after described belonging to the said defendant. In one

lieu, joignant d'un côté au chemin de ligne qui conduit à la Côte Saint-George, et d'autre côté à la terre Edouard St. Julien—avec les bâties dessus construites; à distraire de la dite terre ce qui a été pris pour le dit chemin de ligne et l'emplacement appartenant à William Pambrun.

2. Un lopin de terre sis et situé en la seigneurie et paroisse de Rigaud, étant la continuation de la terre ci-dessus désignée, de la contenance de trois arpents de front, sur vingt-six arpents de profondeur, tenant par devant à la terre ci-dessus désignée, derrière aux terres de la Côte Saint-George, d'un côté à James Barry, et de l'autre côté à Edouard St. Julien—sans bâties: à distraire de la dite terre ce qui a été pris pour le dit chemin de ligne.

3. Deux lots de terre contigus sis et situés à l'est de la concession Harwood, en la paroisse et seigneurie de Vaudreuil, connus sous les numéros trois et quatre, les dits lots de terre de forme irrégulière, contenant les dits lots de terre environ quatre-vingts arpents en superficie, plus ou moins, bornés en front par le chemin de base, en arrière aux terres de la Côte Saint-Charles, d'un côté à Hilaire Boudreau, et de l'autre côté à Antoine Bertrand—sans bâties dessus érigées.

4. Deux lots de terre contigus sis et situés en la paroisse et seigneurie de Vaudreuil, à l'est de la concession Harwood, connus et désignés sous les numéros six et sept de la dite concession, contenant les dits lots de terre environ cent vingt arpents en superficie plus ou moins, bornés en front par le chemin de base, en arrière aux terres de la Côte Saint-Charles, d'un côté à Antoine Bertrand, et de l'autre côté à James Wilson—sans bâties dessus construites.

5. Deux lots de terre contigus sis et situés en la paroisse et seigneurie de Vaudreuil, à l'ouest de la concession Harwood, connus et désignés sous les numéros quatre et cinq de la dite concession, contenant les dits lots de terre environ cent cinquante arpents en superficie, plus ou moins, bornés en front au chemin de base, en arrière au terrain appartenant à un nommé de Martigny, d'un côté à Charles L. Harwood, et de l'autre côté à James Gray—sans bâties dessus construites.

6. Une terre sise et située en la paroisse et seigneurie de Vaudreuil, de la contenance de deux arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, et de là, trois arpents de largeur sur dix arpents de profondeur, bornée en front par la rivière Ottawa, en arrière à la concession Harwood, d'un côté à Jean-Baptiste Séguin, et de l'autre côté à William Thomson—avec une maison et autres bâties dessus construites; à distraire de la dite terre trois emplacements appartenant, la première à Antoine Bertrand, la seconde à Benjamin Cadieux, et la troisième à Paul Séguin.

Pour être vendus comme suit, les lots numéros un, trois, quatre, cinq et six à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Vaudreuil, le QUINZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et le lot numéro deux, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Rigaud, le SEIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 10 août, 1875.
[Première publication, 14 août, 1875.]

Shérif. 4249 2

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LE MAIRE et al., Deman-
No. 211. } Leurs; contre ETIENNE A.
DUBOIS, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans le quartier centre, de la cité de Montréal, étant le numéro cent six (106), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier centre, préparés pour les fins d'enregistrement, contenant, suivant mesure, trois mille soixante-onze pieds, mesure anglaise, plus ou moins, et borné en front par la rue Notre-Dame, en arrière, par le lot numéro cent huit, d'un côté, vers le nord-est, par le lot numéro cent dix, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot cent cinq et cent sept, tous des dits plan et livre de renvoi,—avec une maison en pierre à quatre étages sus-érigée

side by the line road leading to the Côte St. George, and on the other side by the property of Edouard St. Julien—with the building thereon erected. Reserving therefrom the piece of land taken for the said line road, and the emplacement belonging to William Pambrun.

2. A lot of land situate and being in the seignory and parish of Rigaud, being the continuation of the land herein above described, containing three arpents in front by twenty-six arpents in depth, bounded in front by the land herein above described, in rear, by the lands of the Côte St. George, on one side by James Barry, and on the other side by Edouard St. Julien, no buildings. Reserving from the said land that portion taken for the said line road.

3. Two contiguous lots situate and being east of the Harwood concession, in the parish and seignory of Vaudreuil, known as numbers three and four, said lots of land being of irregular outline, containing about eighty arpents in extent, more or less, bounded in front by the base road, in rear, by the lands of the Côte St. Charles, on one side by Hilaire Boudreau, and on the other side by Antoine Bertrand,—no buildings thereon erected.

4. Two contiguous lots of land situate and being in the parish and seignory of Vaudreuil, east of the Harwood concession, known and described as numbers six and seven of the said concession, said lots of land containing about one hundred and twenty arpents in extent, more or less, bounded in front by the base road, in rear, by the lands of the Côte St. Charles, on one side by Antoine Bertrand, and on the other side by James Wilson—no buildings thereon erected.

5. Two contiguous lots of land situate and being in the parish and seignory of Vaudreuil, west of the Harwood concession, known and described as numbers four and five of the said concession, said lots of lands containing about one hundred and fifty arpents in extent, more or less, bounded in front by the base road, in rear, by the lands belonging to one de Martigny, on one side by Charles L. Harwood, and on the other side by James Gray—no buildings thereon erected.

6. A land situate and being in the parish and seignory of Vaudreuil, containing two arpents in front by twenty arpents in depth and from thence three arpents in width, by ten arpents in depth, bounded in front by the Ottawa river, in rear, by the Harwood concession, on one side by Jean-Baptiste Séguin, and on the other side by William Thompson, with a house and out-buildings thereon erected. Reserving from the said land three emplacements, the first belonging to Antoine Bertrand, the second to Benjamin Cadieux, and the third to Paul Séguin.

To be sold as follows: lots numbers one, three, four, five and six at the parochial church door of the parish of Vaudreuil on the FIFTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number two at the parochial church door of the parish of Rigaud, on the SIXTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-eighth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 10th August, 1875.
[First published, 14th August, 1875.]

Sheriff. 4250.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE MAYOR et al., Plaintiffs;
No. 2111. } against ETIENNE A. DU-
BOIS, Defendant.

1. A lot of land or emplacement in the centre ward, of the city of Montreal, being number one hundred and six (106), of the official plan and book of reference of the said centre ward, prepared for registration purposes containing by admeasurement three thousand and seventy-one feet, english measure, more or less; and bounded in front, by Notre-Dame street, in rear, by lot number one hundred and eight, on one side, towards the north-east, by lot number one hundred and ten, and on the other side, towards the south-west, by lot one hundred and five and one hundred and seven, all of the said plan and book of reference—with a four story stone house erected thereon;

2. Un emplacement situé dans le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, étant le numéro mille deux (1002), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, préparés pour les fins d'enregistrement, contenant, suivant mesure, quarante-trois mille quatre cents soixante-six pieds, mesure anglaise, borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière, par le lot No. 1003, d'un côté, vers le nord-est, par les lots Nos. 1007 et 1005, et partie du lot No. 1004, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot No. 1001, tous des dits plan et livre de renvoi, — avec six maisons en pierre à deux étages et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 18 août, 1875. 4456 2
[Première publication, 21 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME SOPHIE BOURAS-
No. 1431. } SA, Demanderesse; contre
JEAN-BAPTISTE LEFEUVRE, Défendeur.

Premièrement.—Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Laprairie, district de Montréal, portant le numéro cinq cent vingt-deux, (No 522) contenant deux arpents, neuf perches et quatorze pieds de front sur trente arpents, sept perches et cinq pieds de profondeur, dans une ligne, et trente arpents et quatre perches dans l'autre, formant quatre-vingt-onze arpents et trois perches en superficie, et de plus un arpent en superficie, partie de ce numéro enclavé dans le numéro cinq cent vingt (520), en y comprenant le chemin public qui le traverse; borné à un bout par le numéro cinq cent quatre (504), dans la côte Saint-François de Borgia, à l'autre bout par la commune de Laprairie, d'un côté par le numéro cinq cent vingt, (520) de l'autre côté par le numéro cinq cent vingt-trois et cinq cent vingt-quatre (523 et 524) — avec une maison, une grange, une écurie, étable et autres dépendances dessus érigées.

Secondement.—Un autre lot de terre sis et situé au même lieu portant numéro cinq cent trente-cinq (535) contenant un arpent et cinq perches de front, sur onze arpents de profondeur, formant seize arpents et cinquante perches en superficie; borné à un bout par le numéro cinq cent trente-trois (533), à l'autre bout et d'un côté par le numéro cinq cent trente-quatre (534), et de l'autre côté par le numéro cinq cent trente-six (536)—sans bâtisses dessus érigées.

Le tout tel qu'appert au plan et livre de renvoi officiels faits pour la paroisse de Laprairie, dans le comté de Laprairie dit district de Montréal.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Laprairie, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de janvier prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif, Montréal, 24 août, 1875. 4599 2
[Première publication, 24 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

De la Cour de Circuit, pour le District de Montréal
Montréal, à savoir : } DAME MARIE APPOLINE
No. 4465. } VINCENT, Demanderesse;
contre les terres et tenements de HYACINTHE
ETHIER, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé à la côte Saint-Paul, en la paroisse de Saint-Henri, ci-devant de la paroisse de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro (3598) trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit, mesurant quarante-cinq pieds de front par cent quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, tenant en front au chemin de la côte Saint-Paul susdite, derrière, au lot numéro (3561) trois mille cinq cent soixante-et-un, appartenant à Daniel Hadley,

2. A lot of land or emplacement in Saint-Antoine ward, of the said city of Montreal, being number one thousand and two (1002) of the official plan and book of reference of the said Saint-Antoine ward, prepared for registration purposes, containing by admeasurement forty-three thousand four hundred and sixty-six feet, english measure, more or less; and bounded in front, by Saint-Antoine street, in rear, by lot No. 1003, on one side, towards the north-east, by lots Nos. 1007 and 1005, and part of lot No. 1004, and on the other side, towards the south-west by lot No. 1001, all of the said plan and book of reference—with six two story stone houses and outbuildings erected thereon.

To be sold at my offices in the city of Montreal, on the TWENTY-THIRD day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon, the said writ returnable on the twenty-seventh day of December next

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 18th August, 1875. 4456
[First published, 21st August, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montréal, to wit : } DAME SOPHIE BOURASSA,
No. 1431. } Plaintiff; against JEAN
BAPTISTE LEFEUVRE, Defendant.

Firstly.—A lot of land situate and being in the parish of Laprairie, district of Montreal, being number five hundred and twenty-two (No. 522), containing two arpents nine perches and fourteen feet in front, by thirty arpents seven perches and five feet in depth, on one alignment, and thirty arpents four perches on the other, forming ninety-one arpents and three perches in extent, and also one arpent in extent part of this number, enclosed in number five hundred and twenty (520), including therein the main road crossing it, bounded at one end by number five hundred and four (504) in the Côte Saint François de Borgia, at the other end by the Laprairie common, on one side by number five hundred and twenty (520), and on the other side by number five hundred and twenty-three and five hundred and twenty-four (523 and 524)—with a house, a barn, shed, stable and other dependencies thereon erected.

Secondly.—Another lot of land situate and being at the same place, being number five hundred and thirty-five (535), containing one arpent and five perches in front, by eleven arpents in depth, forming sixteen arpents and fifty perches in extent, bounded at one end by number five hundred and thirty-three (533), at the other end and on one side by number five hundred and thirty-four (534), and on the other side by number five hundred and thirty-ix (536)—without buildings thereon erected.

The whole such as appears from the official plan and book of reference made for the parish of Laprairie, in the county of Laprairie, district of Montreal aforesaid.

To be sold at the parochial church door of the parish of Laprairie, on the TWENTY-NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-seventh day of January next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 24th August, 1875. 4600
[First published, 28th August, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court, for the district of Montreal.
Montréal, to wit : } DAME MARIE APPOLINE
No. 4465. } VINCENT, Plaintiff; against
the lands and tenements of HYACINTHE ETHIER,
Defendant.

A lot of land situate and being in the Côte Saint-Paul, in the parish of Saint-Henri, heretofore of the parish of Montreal, known and described on the official plan and book of reference for the municipality of the parish of Montreal, as number three thousand five hundred and ninety-eight (3598), measuring forty-five feet in front by one hundred and eighty feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement, bounded in front by the Côte Saint-Paul road, in rear by lot number three thousand five hundred and sixty-one (3561), belonging to Daniel

d'un côté, au lot numéro (3597) appartenant à Paul Denis, et d'autre côté, au lot numéro (3599),—avec une maison en bois à deux côtés, un hangar et autres bâtisses dessus construites.

Suj-t le dit lot de terre aux charges clauses et conditions mentionnées et décrites en un certain acte de donation par la dite demanderesse Dame Appoline Vincent, veuve de feu Benjamin Lapierre, à Hyacinthe Ethier, le dit défendeur et son épouse, passé devant Alphonse C. Decary, notaire public, et témoins appelés pour ce, en date au vingt-sept mai mil huit cent soixante-et-quatorze, savoir: entrer en joui sance et possession du dit lot de terre et dépendances, l'adjudicataire d'eux, qui du décès de la dite demanderesse (donatrice) qui en à l'usufruit et jouissance à titre de constitut et précaire, de plus, à la charge du dit adjudicataire d'acquitter à l'acquit et décharge de la dite donatrice (demanderesse) tout somme qui peut ou qui pourrait être, ou qui deviendra due à Daniel Hadley sur le prix d'acquisition du dit emplacement, et de la manière en l'acte de vente par ce dernier à la dite demanderesse (donatrice), moins l'intérêt accru et à accroître sur telle somme qui sera acquittée chaque année par la dite Demanderesse (donatrice) En outre à la charge par le dit adjudicataire de prendre soin de la dite demanderesse (donatrice) en maladie ou lorsqu'elle ne sera plus capable de se supporter par elle-même, ou subvenir à ses propres besoins; et arrivant le décès de la dite demanderesse (donatrice), le dit adjudicataire sera tenu de la faire inhumer dans le cimetière catholique du lieu avec un service convenable, plus, de lui faire dire cinquante messes basse-de Requiem pour le repos de son âme durant le cours de l'année de son décès; et le dit adjudicataire aura le droit d'habiter pendant la vie durant de la dite demanderesse (donatrice) un côté de la dite maison en payant à la dite demanderesse (donatrice) un loyer mensuel de deux piastres payable le premier de chaque mois.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour de FEBRIER prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du shérif, Montréal, 5 octobre, 1875. [Première publication, 9 octobre, 1875.]

It diey, on one side by lot number three thousand five hundred and ninety-seven (3597), belonging to Paul Denis, and on the other side by lot number three thousand five hundred and ninety-nine (3599)—with a wooden house divided into two dwellings, a hangard and out buildings thereon erected.

Said lot of land being subject to the clauses and conditions set forth and described in a certain deed of gift from the said plaintiff, dame Appoline Vincent, widow of the late Benjamin Lapierre, to Hyacinthe Ethier, the said defendant, and his wife, passed before Alphonse C. Decary, notary public, and witnesses called therefor, dated the twenty seventh day of May, one thousand eight hundred and seventy-four, to wit: To enter into the enjoyment and possession of said lot of land and dependencies the purchaser thereof, only upon the death of the said plaintiff (donatrice), who has the usufruct and enjoyment thereof, à titre de constitut et précaire; and further to the charge upon the purchaser of paying à l'acquit of the said plaintiff (donatrice), whatever amount is or may be due to Daniel Hadley upon the purchase price of the said emplacement, and in the manner set forth in the deed of sale by the latter to the said plaintiff (donatrice), less the interest accrued and to accrue upon such sums as may be paid yearly by the said plaintiff (donatrice); and also to the charge upon the said purchaser of taking care of the said plaintiff (donatrice), in time of sickness or when she will be unable to take care of herself or provide for her wants, and upon her death the purchaser shall be bound to have her interred in the catholic cemetery of the place, with a suitable service, and to have fifty requiem masses offered for her during the year following her death; and the said purchaser shall have the right to occupy during the lifetime of the said plaintiff (donatrice), in one of the dwellings of the said house, upon paying to the said plaintiff (donatrice), a monthly rent of two dollars, payable on the first day of every month.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of February next.

C. A. LEBLANC.

Sheriff's Office, Montreal, 5th October, 1875. [First published, 9th October, 1875.]

Ventes par le Shérif—Québec.

Sheriff's Sales—Quebec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA No. 807 } CITE DE QUEBEC; contre CHARLES BONNEVILLE, de la cité de Québec, et autres, à savoir:

1. Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Prince-Edouard, mesurant quarante-deux pieds et huit pouces de front, sur sixante-et-deux pieds de profondeur plus ou moins, borne en front, vers le sud, à la dite rue Prince-Edouard, en arrière, vers le nord, à Michael Rigney, d'un côté, vers l'est, à Charles D. Bedard, et de l'autre côté, vers l'ouest, à Marceline et Bruno L'Heureux.—circumstances and dependencies. Le dit emplacement est décrit au plan (No. 102), donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are require to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit: } THE CORPORATION OF THE No. 807 } CITY OF QUEBEC, against CHARLES BONNEVILLE, of the city of Québec, and others, to wit:

1. An emplacement situate in the city of Québec, Prince-Edouard street, measuring forty-two feet and eight inches in front, by sixty-two feet in depth, more or less, bounded in front, to the south, by Prince-Edouard street afor-said, in rear, to the north, by Michael Rigney, on one side, to the east, by Charles D. Bedard, and on the other side, to the west, by Marceline and Bruno L'Heureux,—circumstances and dependencies. This lot being number (102), given upon plan for Saint-Roch's ward, of the city of Québec,

au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, mesurant quarante-sept pieds et trois pouces de front, sur soixante-trois pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front, vers le sud, à la dite rue Richardson en arrière, vers le nord, à Antoine Bilodeau et André Bilodeau, d'un côté, vers l'est, à Fabien Cloutier, de l'autre côté, vers l'ouest à Dame Jean Royer,—avec une maison en bois à un étage dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 769, donné sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mars prochain.

Québec, 30 septembre, 1875. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 9 octobre, 1875.] 6017

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE }
No. 1215. } QUEBEC, corps politique et incorporé, établie et faisant affaires en la cité de Québec, contre LOUIS NAUCLISSE HENAULT, de la cité de Québec, marchand et entre les mains de Jules Tessier, de la cité de Québec, ecuyer, avocat, curateur, nommé au délaissement fait en cette cause savoir :

Tout ce lot de terre situé près de cette ville de Québec, faisant partie des terres de "sans bruit," contenant un arpent et cinq perches de front, sur six arpents, cinq perches et neuf pieds de profondeur du côté sud-ouest, et six arpents huit perches aussi de profondeur, du côté nord-est, borné au sud, au chemin du Roi, qui conduit à Sainte-Foye, au nord, à la cime du coteau Sainte-Genève, au nord-est, aux représentants de Thomas Allan Stayner, qui représentait Pierre Chaloup, et au sud-ouest, aux héritiers Colin Campbell, représentant Mathieu Bardy,—avec ensemble la maison et la grange dessus construits, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le (No. 34), donné sur le plan de la banlieue de Québec, paroisse de Notre-Dame de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

Québec, 6 octobre, 1875. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 9 octobre, 1875.] 6019

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA }
No. 253. } CITE DE QUEBEC; contre }
JOHN O'MALLY, de la ville de Lévis, un des héritiers }
de feu Andrew O'Mally, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Champlain, au lieu appelé Anse des Mers, quartier Champlain, mesurant trente-sept pieds de front sur deux cent pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front, vers le sud, à la dite rue Champlain, en arrière, vers le nord, à la Cime du Cap, d'un côté vers l'Est, à Frederic Lampson, de l'autre côté vers l'ouest, à Thomas Doyle—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 2420), donné sur le plan du quartier Champlain de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mars prochain.

Québec, 2 octobre, 1875. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, le 9 octobre, 1875.] 6015

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } DANS une cause ou JOSEPH }
No. 2916. } PARE, de la paroisse de }
Sainte-Anne, dans le comté de Montmorency, com-

and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. An emplacement situate in the city of Québec, Richardson street, containing forty-seven feet three inches in front, by sixty-three feet in depth, bounded front, to the south, by Richardson street, and in rear, to the north, by Antoine Bilodeau and André Bilodeau, on one side, to the east, by Fabien Cloutier, and on the other side, to the west, by Miss Jean Royer,—together with a one story wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Said emplacement being known and distinguished as No. 769, on the cadastre plan of Saint-Roch's wards of the city of Québec.

To be sold at my office, in the said city of Québec, on the fifteenth day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of March next.

Québec, 30th September, 1875. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 9th October, 1875.] 6018

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THE QUEBEC PERMANENT }
No. 1215. } BUILDING SOCIETY, a body }
politic and corporate, established and carrying on }
business in the city of Québec, against LOUIS }
HENAULT, of the city of Québec, merchant, and in }
the possession of Jules Tessier, of the city of Québec, }
esquire, advocate, curator to the surrender in this }
cause made, to wit :

All that lot of land situate near the city of Québec, forming part of the lands of "sans bruit," containing one arpent and five perches in front, by six arpents, five perches and nine feet in depth, on the south-west side, and six arpents eight perches likewise in depth, on the north-east side, bounded on the south, by the King's road, leading to Saint-Foye, on the north by "la cime du coteau Sainte-Genève," north-east, by the representatives of Thomas Allan Stayner, who represented Pierre Chaloup, and on the south-west by the heirs of Colin Campbell, representing Mathieu Bardy,—together with the house and hangard thereon erected, circumstances and dependencies thereon erected. The said lot being (No. 34), given upon the plan of the banlieue of Québec parish of Notre-Dame de Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold, at my office, in the city of Québec, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fifth day of February next.

Québec, 6th October, 1875. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 9th October, 1875.] 6020

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF THE }
No. 253. } CITY OF QUEBEC; against }
JOHN O'MALLY, of the town of Lévis, one of the }
heirs of the late Andrew O'Mally, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Champlain street, at the place called Anse des Mers, Champlain ward, measuring thirty-seven feet in front by two hundred feet in depth, more or less; bounded in front, to the south, by Champlain street aforesaid, in rear, to the north, by La Cime du Cap, on one side, to the east, by Frederic Lampson, and on the other side, to the west, by Thomas Doyle—circumstances and dependencies. This lot being (No. 2420), given upon the plan for Champlain ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of February next.

Québec, 2nd October, 1875. C. ALLEYN, Sheriff.
[First published, 9th October, 1875.] 6016

FIERI FACIAS.

From the Québec Circuit.

Québec, to wit : } IN a cause wherein JOSEPH }
No. 2916. } PARE, of the parish of Sainte }
Anne, in the county of Montmorency, is Plaintiff

mercant, est Demandeur; **ONESIME GAGNON**, du même lieu, cultivateur, est défendeur: ci-suit la description des terres du dit Joseph Paré, à savoir:

1. Une terre située en la paroisse Saint-Féréol, contenant cinq perches de front, depuis la Grande-Rivière Sainte-Anne, à aller vers le nord jusqu'au chemin royal, treize perches de front à aller au nord, jusqu'aux terres non concédés, borné au nord et au sud comme susdit, au nord-est, partie par Joseph Paré ou ses représentants, et partie par Bruno Poulin, et au sud-ouest, par Jean-Marie Simard,—avec ensemble, les maisons, granges et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; à distraire néanmoins de la dite terre l'emplacement appartenant à Bonaventure Lessard, suivant ses titres, ainsi que la partie vendue à Levison Sewell, écuyer, aussi suivant ses titres, aussi les mêmes droits de passage pour l'usage des dalles du moulin de Ephrem Lamothe ou ses représentants, et ceux du dit Bruno Poulin, ses héritiers, ou ayant cause pour communiquer sur la partie de cette terre, au sud du dit chemin royal.

2. Un lopin de terre situé en la dite paroisse Saint-Féréol, de environ huit perches de front sur la profondeur, qu'il peut y avoir à prendre à seize perches en arrière de la maison actuelle du dit Sieur François Fontaine, fils, à aller vers le sud jusqu'à la Grande Rivière Sainte-Anne, borné au nord et au sud comme susdit, d'un côté au sud-ouest, à Joseph Paré, et d'autre côté au nord-est, à Bruno Poulin,—circonstances et dépendances, avec le droit par le dit Sieur Joseph Paré, de passer par un chemin du côté sud-ouest de l'emplacement du dit Sieur François Fontaine, pour arriver au chemin royal.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse de Saint-Féréol, le **VINGT-NEUVIÈME** jour de **NOVEMBRE** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif,
Québec, 19 juillet, 1875.

C. ALLEYN,
Shérif,
3779 3

[Première publication, 24 juillet, 1875.]

and **ONESIME GAGNON**, of the same place, farmer, is Defendant, (here follows the description of the lands of the said Joseph Paré, to wit:

1. A land situate in the parish of Saint-Féréol, containing five perches in front between the river Sainte-Anne, running northward to the Queen's road, thirteen perches in front running north to the unconded lands, bounded on the north and south as aforesaid, on the north-east, partly by Joseph Paré or his representatives, and partly by Bruno Poulin, and on the south-west, by Jean Marie Simard,—together with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; reserving, however, from the said land the emplacement belonging to Bonaventure Lessard, according to his title deeds, and also the part sold to Levison Sewell, esquire, likewise according to his title deeds, also the same rights of passage for the use of the water pipes of the mill belonging to Ephrem Lamothe or his representatives, and those of the said Bruno Poulin, his heirs or assigns, communicating from part of the said land to the Queen's highway.

2. A lot of land situate in the said parish of Saint-Féréol, of about eight perches in front by the depth there may be measuring at sixteen perches in rear of the actual residence of Mr. François Fontaine, fils, going southward to the Grande Rivière Sainte-Anne, bounded on the north and south as aforesaid, on one side, to the south-west, by Joseph Paré, and on the other side, to the north-east, by Bruno Poulin,—circumstances and dependencies, with the right in favor of the said Joseph Paré, of passing by a road south-west of the emplacement of the said François Fontaine, to reach the Queen's road.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Féréol, on the **TWENTY-NINTH** day of **NOVEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of December next

Sheriff's Office,
Quebec, 19th July, 1875.

C. ALLEYN,
Sheriff,
3780

[First published, 24th July, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } **LOUIS ADELARD SENEAL**,
No 1211. } L demandeur; contre **LEON SALOIS**,
L' } défendeur

Une partie du lot numéro cinq de la première rangée du township d'Upton, contenant un arpent et demi de front sur environ trente arpents de profondeur; tenant par devant à la rivière Saint-François, par derrière au bout de la dite profondeur, d'un côté, en haut, à Joseph Cartier, et d'autre côté, en bas, à Joachim Salois—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu, au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le **ONZIÈME** jour de **FEVRIER** prochain, à **ONZE** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour du mois de février prochain.

Bureau du shérif,
Sorel, 6 octobre, 1875.

P. GUEVREMONT,
Shérif,
59 19

[Première publication, 9 octobre, 1875.]

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } **LOUIS ADELARD SENEAL**,
No. 1211. } L plaintiff; against **LEON SALOIS**,
L defendant.

Part of lot number five of the first range of township Upton, containing one arpent and a half in front by about thirty arpents in depth, bounded in front by the river Saint-François, in rear by the end of the said depth, on one side (*en haut*;) by Joseph Cartier, and on the other side (*en bas*;) by Joachim Salois—with the buildings thereon erected.

To be sold, at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint-François du Lac, on the **ELEVENTH** day of **FEBRUARY** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of February next.

Sheriff's office,
Sorel, 6th October, 1875.

P. GUEVREMONT,
Sheriff,
5940

[First published, 9th October, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **A** MEDEE GAGNON, demandeur,
No. 1201. } contre NARCISSE ANTAYA
et al., Défendeurs. Comme appartenant au dit Narcisse
Antaya.

1. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, dans le district de Richelieu, dans la concession du Chenal du Moine, de la contenance de deux perches et 9 pieds de front, sur trente-huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant devant à Moïse Lespérance, en profondeur à Edouard Paul d'un côté à Pierre Antaya, d'autre côté à Jean-Baptiste Athanas Antaya, circonstances et dépendances.

2. Une maison en bois à un étage, de vingt pieds de largeur, sur vingt-quatre pieds de longueur, bâtie sur une terre située en la dite paroisse de Saint-Pierre de Sorel, appartenant la dite terre à Pierre Antaya, cultivateur de la dite paroisse de Saint-Pierre de Sorel, et voisine du lot de terre ci-dessus, en premier lieu désigné.

Pour être venus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le DOUZE NOVEMBRE prochain à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinze novembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif
Sorel, 8 juillet, 1875. 3611 3
[Première publication, le 10 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel à savoir : } **D**AME LOUISA SOPHIA CAMP-
No. 1641. } **B**ELL, Demanderesse, contre
JEAN BAPTISTE ST. GEORGE, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-David, la moitié nord-ouest du numéro deux, d'environ un arpent et demi de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur, tenant par devant au chemin, par derrière aux terres de la concession Jonathan, joignant d'un côté à Dame Sévère Laperrière, et d'autre côté à Louis Chapdelaine dit Larivière—avec les bâtisses dessus construite.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le SEIZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, Le dit bref rapportable le vingt-deux décembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif
Sorel, 9 août, 1875. 4271 2
[Première publication, 14 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le comté d'Yamaska.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **N**ARCISSE PAUL HUS, De-
No. 439. } mandeur ; contre PIERRE
BARIL, Défendeur.

Une terre sise et située en la dite paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton, dans le township d'Upton, contenant trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, prenant devant au deuxième rang, par derrière à la ligne seigneuriale de Saint-David, joignant d'un côté à Narcisse Smith et de l'autre côté à Louis Saint-Amand—avec une maison, une grange et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le SEIZIEME jour du mois de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deux décembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif
Sorel, 9 août, 1875. 4273 2
[Première publication, 14 août, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court,—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **A** MEDEE GAGNON, Plaintiff ;
No. 1201. } against NARCISSE ANTAYA
et al., Defendants. As belonging to the said Narcisse
Antaya.

1. A lot of land situate in the parish of Saint-Pierre de Sorel, in the district of Richelieu, in the Chenal du Moine concession, containing two perches and nine feet in front, by thirty-eight arpents in depth, the whole more or less, bounded in front by Moïse Lespérance, in rear by Edouard Paul, on one side by Pierre Antaya, on the other side by Jean-Baptiste Athanase Antaya, — circumstances and dependencies.

2. A one story wooden house, of twenty feet in width by twenty-four feet in length, built upon a land situate in the said parish of Saint-Pierre de Sorel, said land belonging to Pierre Antaya, farmer, of the said parish of Saint-Pierre de Sorel, and adjoining the lot of land herein above firstly described.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint-Pierre de Sorel, on the TWELFTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of November next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 8th July, 1875. 3612
[First published, 10th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel to wit : } **D**AME LOUISA SOPHIA CAMP-
No. 1641. } **B**ELL, Plaintiff ; against JEAN
BAPTISTE ST. GEORGE, Defendant.

A land situate in the parish of Saint-David, the north-west half of number two, of about one arpent and a half in front by about twenty-five arpents in depth, bounded in front by the road, in rear by the lands of the Jonathan concession, on one side by Dame Sévère Laperrière, and on the other side by Louis Chapdelaine dit Larivière—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-David, on the SIXTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-second day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 9th August, 1875. 4272
[First published, 14th August, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the County of Yamaska.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **N**ARCISSE PAUL HUS, Plaintiff ;
No. 439. } against PIERRE BARIL, Defen-
dant.

A land situate and being in the said parish of Saint-Bonaventure d'Upton, in the township of Upton, containing three arpents in depth ; bounded in front by the second range, in rear by the seigneurial line of Saint-David, on one side by Narcisse Smith, and on the other side by Louis Saint-Amand—with a house, a barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint-François du Lac, on the SIXTEENTH day of DECEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty-second day of December next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 9th August, 1875. 5274
[First published, 14th August, 1875.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

Sheriff's Sales.—St. Francis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respect

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and

tifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } CHARLES KING de la
No. 936. } ville de Sherbrooke,
dans le district de Saint-François, Major de Brigade,
demandeur; contre les terres et tenements de PERCY
HENRY DODDS, ci-devant du canton d'Ascot, dans
le dit district, cultivateur, maintenant absent de cette
province, défendeur, à savoir:

Le résidu du lot numéro onze, dans le onzième rang
des lots situés dans le dit canton d'Ascot, après dé-
duction faite de trente acres du côté sud du dit lot
et de toute la longueur d'icelui, appartenant à ou en
possession d'un nommé Gilmore, et soixante acres
joignant icelui, vendus et transportés au dit deman-
deur—avec les bâties érigées sur le résidu du dit
lot et améliorations faites sur icelui.

Pour être vendu au bureau du registrateur de la
division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville
de Sherbrooke, dans le dit district, le SEIZIEME jour
de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-
midi. Le dit bref rapportable le septième jour de jan-
vier prochain.

Bureau du Shérif, } G. F. BOWEN,
Sherbrooke, le 12 août, 1875. } Shérif.
[Première publication, 14 août, 1875.] } 4295 2

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } LA COMPAGNIE DES
No. 392. } TERRES DE L'ASÉ-
RIQUE BRITANNIQUE corps politique et incorporé,
avant sa principale place d'affaires dans la ville de
Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Deman-
deresse; contre les terres et tenements de TRUS-
TRAM R. THOMAS, cultivateur, du canton de Barford,
dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir:

La moitié nord du lot numéro huit, dans le qua-
trième rang des lots situés dans le dit canton de
Barford, contenant cent acres de terre, plus ou moins,
—avec les améliorations sur icelui.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la
division d'enregistrement de Coaticook, dans le
village de Coaticook, dans le dit district, le QUIN-
ZIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures
de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième
jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, } G. F. BOWEN,
Sherbrooke, le 12 août, 1875. } Shérif.
[Première publication, 14 août, 1875.] } 4293 2

Ventes par le Shérif. Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les
TERRIS et HERITAGES sous-mentionnés ont
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs
tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant
à exercer à cet égard des réclamations que le Regis-
trateur n'est pas tenu de mentionner dans son certi-
ficat, en vertu de l'article 700 du code de procédure
civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de
les faire connaître suivant la loi toutes oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de
Venditioni Exponas, doivent être déposées au bureau
du soussigné avant les quinze jours qui précéderont
immédiatement le jour de la vente; les oppositions
afin de conserver peuvent être déposées en aucun
temps dans les six jours après le rapport du Bref.

places mentioned below. All persons having claims
on the same, which the Registrar is not bound to in-
clude in his certificate, under article 700 of the Code
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-
quired to make them known according to law. All
oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de
charge, or other oppositions* to the sale, except in cases
of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fifteen days
next preceding the day of sale. oppositions *afin de
conserver* may be filed at any time within six days
next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
Superior Court.

Saint-François, à savoir: } CHARLES KING, of the
No. 936. } town of Sherbrooke, in
district of Saint-François, Brigade Major, plaintiff;
against the lands and tenements of PERCY HENRY
DODDS, heretofore of the township of Ascot, in the
said district, farmer now absent from this province,
defendant, to wit:

The residue of lot number eleven in the eleventh
range, of lots in the said township of Ascot, after de-
ducting thirty acres of the south side of said lot, and
of the whole length thereof, belonging to or in the
occupation of one Gilmore, and sixty acres adjoining
thereof, sold and conveyed to the said plaintiff—with
the buildings and improvements on the residue of
said lot erected and made.

To be sold at the registry office of the registration
division of Sherbrooke in the town of Sherbrooke in
said district, on the SIXTEENTH day of DECEMBER
next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said
writ returnable on the seventh day of January next.

Sheriff's Office, } G. F. BOWEN,
Sherbrooke, 12th August, 1875. } Sheriff.
[First published, 14th August, 1875.] } 4296

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court.

Saint-François, à savoir: } THE BRITISH AMERICAN
No. 392. } LAND COMPANY, a
body politic and corporate, having its principal office
and place of business in the town of Sherbrooke, in
the district of Saint-François, Plaintiffs; against the
lands and tenements of TRUSTRAM R. THOMAS, of
the township of Barford, in the district of Saint-
Francois, yeoman. Defendant, to wit:

The north half of the lot number eight, in the
fourth range of lots in the said township of Barford,
containing one hundred acres of land, more or less,
—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration
division of Coaticook, in the village of Coaticook, in
said district, on the FIFTEENTH day of DECEMBER
next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said
writ returnable on the thirtieth day of December next.

Sheriff's Office, } G. F. BOWEN,
Sherbrooke, 12th August, 1875. } Sheriff.
[First published, 14th August, 1875.] } 4294

*Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-
mentioned LANDS and TENEMENTS have been
seized and will be sold at the respective times and
places mentioned below. All persons having claims
on the same which the Registrar is not bound to
include in his certificate under article 700 of the Code
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-
quired to make them known according to law. All op-
positions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de
charge, or other oppositions* to the sale, except in
cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed
with the undersigned, at his office, previous to the
fifteen days next preceding the day of sale. oppositions
afin de conserver, may be filed at any time within six
days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : } **P**ETRUS ODILON DES-
No. 272. } **S**ILETS, écuyer, bour-
geois, de la cité de Trois-Rivières, Demandeur ; contre
ANTOINE RICHER LAFLECHE, de la paroisse de
Sainte-Anne de Laperade, et PIERRE NAULT, de la
paroisse Saint-Maurice, tous deux cultivateurs, Défendeurs
solidairement, savoir :

Comme appartenant au dit Antoine Richer Lafleche.

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, rang du Fleuve, de quatre arpents de largeur sur quarante arpents de profondeur ; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par le chemin du village Dorvilliers, d'un côté vers le nord-est par Narcisse Augustin Lanouette, et de l'autre côté vers le sud-ouest par Alphonse Richer Lafleche—avec la maison et les autres bâtisses dessus construites.

2. Une terre située en la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, rang du Fleuve, contenant un arpent de largeur sur quarante arpents de profondeur ; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par la ligne du chemin de fer du Nord, d'un côté vers le nord-est par Théodore Germain, et de l'autre côté vers le sud-ouest par Narcisse Augustin Lanouette—circonstances et dépendances.

3. Une terre située en la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, rang du Fleuve, contenant un arpent de largeur sur quarante arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin du Roi, en profondeur par le Reverend M. A. Dupuis, d'un côté vers le nord-est par Alexandre Richer Lafleche, et de l'autre côté vers le sud-ouest par Pierre Baril—circonstances et dépendances.

4. Une terre située en la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, dans le second rang, contenant un arpent de largeur sur cinquante arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin du Roi, en profondeur par Jean Germain, d'un côté vers le nord-est par Théodore Germain, d'un côté vers le sud-ouest par Dame veuve Docithé Lanouette—circonstances et dépendances.

5. Une terre située en la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, dans le second rang, contenant environ deux arpents de largeur sur vingt-huit à trente arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin du Rapide de la rivière Sainte-Anne, en profondeur par Jean Germain, d'un côté vers le nord-ouest par les terres du dit Rapide, et de l'autre côté vers le sud-est par les représentants de feu François-Xavier Lafleche—circonstances et dépendances.

6. La moitié indivise ; d'un emplacement situé dans le village de la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, contenant environ deux cents pieds en superficie, de figure irrégulière, et borné comme suit : vers le sud-ouest par la rivière Sainte-Anne, vers le sud-est par David Noël, vers le nord-est par le chemin public, et vers le nord-ouest par Tremblé Richer Lafleche—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de Laperade, le ONZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de février prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Sheriff, Sheriff.
Trois-Rivières, 5 octobre, 1875. 5927
[Première publication, 9 octobre, 1875]

FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : } **P**ETRUS ODILON DES-
No. 271. } **S**ILETS, écuyer, bour-
geois, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ; contre
CHARLES DUGRE, entrepreneur et maçon, de la cité de Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, ZEPHIRIN PERREAULT, architecte et entrepreneur, de la paroisse de Deschambault, dans le district de Québec, et le Révérend W. I. FRECHETTE, curé et prêtre, de la paroisse de Batiscan, dans le district de Trois-Rivières, Défendeurs solidairement, savoir :
comme appartenant au dit Révérend W. I. Frechette :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, dans la seigneurie de Batiscan, sur lequel était érigée la vieille église et le vieux presbytère de la dite paroisse, contenant environ sept arpents de terre en superficie, plus ou moins, —avec ensemble le vieux presbytère et autres dépen-

FIERI FACIAS

Three-Rivers, to wit : } **P**ETRUS ODILON DES-
No. 272. } **S**ILETS, esquire, gentleman,
of the city of Three-Rivers, Plaintiff ; against AN-
TOINE RICHER LAFLECHE, of the parish of Saint-
Anne de Laperade, and PIERRE NAULT, of the
parish of Saint-Maurice, both farmers, Defendants
jointly and severally, to wit :

As belonging to the said Antoine Richer Lafleche.

1. A land situate in the parish of Sainte-Anne de Laperade, in the river range (rang du Fleuve), of four arpents in width by forty arpents in depth, bounded in front, by the river Saint-Lawrence, in rear, by the village Dorvilliers road, on one side to the north-east, by Narcisse Augustin Lanouette, and on the other side, to the south-west, by Alphonse Richer Lafleche—with the house and outbuildings thereon erected.

2. A land situate and being in the parish of Sainte-Anne de Laperade, (rang du Fleuve), containing one arpent in width by forty arpents in depth, bounded in front, by the river Saint-Lawrence, in rear, by the North Shore Railway Line, on one side to the north-east, by Théodore Germain, and on the other side, to the south-west, by Narcisse Augustin Lanouette—circumstances and dependencies.

3. A land situate in the parish of Sainte-Anne de Laperade, (rang du Fleuve), containing one arpent in width by forty arpents in depth, bounded in front, by the King's road, in rear, by the reverend A. Dupuis, on one side to the north-east, by Alexandre Richer Lafleche, and on the other side, to the south-west, by Pierre Baril—circumstances and dependencies.

4. A land situate and being in the parish of Sainte-Anne de Laperade, in the second range, containing one arpent in width by forty arpents in depth, bounded in front, by the King's road, in rear, by Jean Germain, on one side to the north-east, by Théodore Germain, and on the other side to the south-west, by Mrs. widow Dosthé Lanouette—circumstances and dependencies.

5. A land situate in the parish of Sainte-Anne de Laperade, in the second range, containing about two arpents in width by twenty-eight to thirty arpents in depth, bounded in front by the road of the river Sainte-Anne rapids, in rear, by Jean Germain, on one side to the north-west, by the lands of the said rapids, and on the other side, to the south-east, by the representatives of the late François-Xavier Lafleche—circumstances and dependencies.

6. The undivided half of an emplacement situate in the village of the parish of Sainte-Anne de Laperade, containing about two hundred feet in extent, of an irregular outline, and bounded as follows : to the south-west by the river Sainte-Anne, on the south-east by David Noël, north-east, by the main road, and north-west, by Tremblé Richer Lafleche—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Anne de Laperade, on the ELEVENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of February next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three-Rivers, 5th October, 1875. 5928
[First published, 9th October, 1875]

FIERI FACIAS.

Three-Rivers, to wit : } **P**ETRUS ODILON DES-
No. 271. } **S**ILETS, esquire, gentle-
man, of the city of Three-Rivers, plaintiff ; against
CHARLES DUGRE, contractor and mason, of the
city of Three-Rivers, district of Three-Rivers, ZEPHI-
RIN PERREAULT, architect and contractor, of the
parish of Deschambault, in the district of Quebec,
and the Reverend W. I. FRECHETTE, priest, curé,
of Batiscan, in the district of Three-Rivers, defen-
dants jointly and severally, to wit : as belonging to
the said reverend W. I. FRECHETTE :

1. An emplacement situate in the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, in the seigniorie of Batiscan, on which the old church and the old presbytery of the said parish were erected, containing about seven arpents of land in extent, more or less, together with the old presbytery and other dependencies, including also the piece of land being the site upon

ances, avec en outre et y compris le campeau de terre formant le ci-devant terrain public devant la dite ancienne église maintenant démolie et incendiée, et la route publique d'alors, le dit emplacement borné à l'est par Alsème Brunelle ou son représentant et par Ephrem Brunelle, au sud par Laurent Moreau ou son représentant et Séraphin Duval, au nord par Séraphin Duval, et au nord-est par Gaspard Duval ou son représentant, circonstances et dépendances.

2. Une pièce de terre située dans la paroisse de Saint-François-Xavier de Batiscan, à la devanture de la terre des représentants de George Marchand, contenant environ trois huitième d'arpents de front, sur la profondeur qui peut se trouver depuis la devanture de la terre des représentants du dit George Marchand à aller au fleuve Saint-Laurent, tenant du côté sud-ouest aux représentants d'Antoine Toutant et du côté nord-est à Louis Bellecourt.

3. Un lopin de terre en bois debout, situé en la dite paroisse de Batiscan, dans le second rang des terres qui tiennent leur front au fleuve Saint-Laurent, d'un arpent et demi de front, sur environ dix arpents de profondeur, tenant en front, au nord, à Théophile Carignant et Adolphe Lehouillier, en profondeur, au sud, à Gaspard Duval, au nord-est à Joseph Thimothé Despins, et au sud-ouest à Séraphin Duval, circonstances et dépendances, comme appartenant au dit Charles Dugré.

4. Un emplacement sis et situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue Niverville, du côté nord-est d'icelle, contenant environ cinquante-deux pieds de front, mesure anglaise, sur environ cent pieds de profondeur, borné en front par la dite rue, en profondeur par Théodule Saint-Pierre, joignant d'un côté, au nord, à Honoré McLeod, et de l'autre côté, au sud, à Louis Dusseault,—avec une maison et autres dépendances dessus construites.

L'immeuble ci-dessus en quatrième lieu désigné est connu et distingué par le numéro seize cent trente-sept du cadastre, plan et livre de renvoi officiels pour la cité de Trois-Rivières.

Pour être vendus comme suit, savoir : les numéros premier, deux et trois, à la porte de l'église de Saint-François-Xavier de Batiscan, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures du matin, et le numéro quatre, au bureau du shérif du district de Trois-Rivières, dans le palais de justice, en la cité de Trois-Rivières, le SEIZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, le 5 octobre, 1875. 5925
[Première publication, 9 octobre, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Trois-Rivières, à savoir : } **GEORGE ST. OURS**, de
No. 301. } la paroisse Ste. Angèle de Laval, journalier et contracteur, Demandeur ;
contre **CHARLES-HECTOR LAROCQUE**, commerçant de bois, du village d'Henryville, dans le comté et district d'Iberville, Défendeur, savoir :

Un campeau ou morceau de terre situé dans la paroisse de Ste. Brigitte-des-Saults, à la concession de Ste. Patrice, au sud-est d'icelle, contenant en tout dix-huit arpents de front, sur environ trente-cinq arpents de profondeur, borné en front par le chemin de la dite concession, en profondeur à la ligne seigneuriale, du côté nord-est au lot numéro quatorze, et du côté sud-ouest au cordon de la concession côté St. Pierre, icelle terre en bois de bout, le dit campeau ou morceau de terre est connu et distingué par les numéros cent quatre-vingt-dix-sept, cent quatre-vingt-dix-huit, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cents, deux cent un et deux cent deux du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Ste. Brigitte-des-Saults.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Brigitte-des-Saults, le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de décembre prochain.

SÈVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, le 11 août, 1875. 4275. 2
[Première publication, 14 août, 1875.]

which stood the old church now demolished and burned, and the then public road ; said emplacement being bounded on the east by Alsème Brunelle or his representatives, and by Ephrem Brunelle, on the south by Laurent Moreau or his representative, and Séraphin Duval, on the north by Séraphin Duval, and north-east by Gaspard Duval or his representative—circumstances and dependencies.

2. A piece of land situate in the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, in front of the property belonging to the representatives of George Marchand, containing about three eighths of an arpent in front by the depth there may be between the front of the land belonging to the representatives of the said George Marchand, going to the river Saint-Lawrence ; bounded on the south-west side by the representative of Antoine Toutant, and on the north-east side by Louis Bellecourt.

3. A lot of land covered with standing timber situate in the said parish of Batiscan, in the second range of the lands fronting on the river Saint-Lawrence, of one arpent and a half in front by about ten arpents in depth ; bounded in front to the north to Théophile Carignant and Adolphe Lehouillier, in rear to the south by Gaspard Duval, on the north-east by Joseph Thimothé Despins, and south-west by Séraphin Duval—circumstances and dependencies, as belonging to the said Charles Dugré.

4. An emplacement situate and being in the city of Three-Rivers, on Niverville street, on the north-east side thereof, containing about fifty-two feet in front, english measure, by about one hundred feet in depth ; bounded in front by the said street, in rear by Théodule Saint-Pierre, on one side to the north by Honoré McLeod, and on the other side to the south by Louis Dusseault—with a house and other dependencies thereon erected.

The immovable property hereinabove fourthly described is known and distinguished as lot number sixteen hundred and thirty-seven on the official cadastre, plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold as follows, to wit : numbers one, two and three, at the parochial church door of the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon ; and number four, at the office of the sheriff of the district of Three Rivers, in the court house, in the city of Three Rivers, on the SIXTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of February next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 5th October, 1875. 5926
[First published, 9th October, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Three Rivers, to wit : } **GEORGE ST. OURS**, of
No. 301. } the parish of St. Angèle de Laval, laborer and contractor, Plaintiff ;
against **CHARLES-HECTOR LAROCQUE**, lumber merchant, of the village of Henryville, in the county and district of Iberville, Defendant, to wit :

A circuit or piece of land situate in the parish of Ste. Brigitte-des-Saults, in the St. Patrice concession, south-east thereof, containing in all eighteen arpents in front by about thirty-five arpents in depth, bounded in front by the road of the said concession, in rear, by the seigniorial line, on the north-east side by lot number fourteen, and on the south-west side by the division line of the Cote St. Pierre concession, said land being covered with standing timber, which said land is also known and described as number one hundred and ninety-seven, one hundred and ninety-eight, one hundred and ninety-nine, two hundred, two hundred and one, and two hundred and two on the official cadastre, plan and book of reference, for the county of Nicolet, for the parish of Ste. Brigitte-des-Saults.

To be sold at the parochial church door of the parish of Ste. Brigitte-des-Saults, on the TWENTY THIRD day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of December next.

SÈVÈRE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 11th August, 1875. 4276.
[First published, 14th August, 1875.]

VENTIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE,
PAR L'ADJUDICATAIRE G. A. GOUIN.

Trois-Rivières, à savoir: } MOSES E. HART, écuyer,
 No. 56. } notaire, de la cité de

Trois-Rivières, demandeur; contre CESAIRE FLEURANT, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, dans l'Isle à la Fourche, dans le rang Saint-Joseph, de trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur; bornée par devant au chemin du cordon Saint-Joseph, et en profondeur à François Cloutier, au sud-est à Abraham Fleurant, et au nord-ouest à Olivier Gaudette—sans bâtisses, l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cinq cent deux du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse Sainte-Monique.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Monique, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de novembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du shérif, Shérif,
 Trois-Rivières, 27 septembre, 1875. 5771
 [Première publication, 2 octobre, 1875.]

Vente d'immeubles en vertu des Actes
concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isaïe Gamelin, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-dessus décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville en la mission, et au nord-est de la rivière de Saint-François, contenant un arpent et demi de front, sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins ou environ, tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière au nord-est, au domaine des Abénakis, d'un côté par le nord-ouest, à Louis Rousse dit Comptois, et de l'autre côté par le sud-est, à Louis Lemyre ou représentants—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à Saint-Thomas de Pierreville, à la porte de l'église, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25 septembre, 1875. Syndic.
 [Première publication, 9 octobre, 1875. 6041.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Narcisse Valois *et al.*, Demandeurs;
 vs.
 Damase Phaneuf, Défendeur.
 Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.
 M. E. BERNIER,
 Syndic officiel.
 Saint-Hyacinthe, 8 octobre, 1875. 6051

VENTIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHÈRE,
BY G. A. GOUIN, ADJUDICATAIRE.

Three-Rivers, to wit: } MOSES E. HART, esquire,
 No. 56. } notary, of the city of

Three-Rivers, Plaintiff; against CESAIRE FLEURANT, farmer, of the parish of Sainte-Monique, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Sainte-Monique, in l'Isle à la Fourche, in the Saint-Joseph range, of three arpents in front, by twenty arpents in depth; bounded in front, by the division line road of the Saint-Joseph range, in rear by François Cloutier, on the south-east, by Abraham Fleurant, and on the north-west, by Olivier Gaudette—no buildings; the immovable hereinabove describe is known and distinguished as number five hundred and two on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Monique.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Monique, on the SECOND day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock of the forenoon. Said writ returnable the fifth day of November next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff
 Three-Rivers, 27th September, 1875. 5772
 [First published, 2nd October, 1875.]

Sales of Real Estate under Insolvent
Acte.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Isaïe Gamelin, trader, of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A land situate in the parish of Saint-Thomas de Pierreville, in the mission, and on the north-east of the river Saint-François, containing one acre and a half in front, and twenty-five acres in depth, more or less or thereabout, bounded in front, on south-west, to the Queen's road, in rear, on north-east, to the Abénakis' land, on one side, being north-west, to Louis Rousse dit Comptois, and on the other side, being south west, to Louis Lemyre or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Saint-Thomas de Pierreville, at the church door, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25th September, 1875. Assignee.
 [First published, 9th October, 1875.] 6042

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Narcisse Valois *et al.*, Plaintiff;
 vs.
 Damase Phaneuf, Defendant.
 A writ of attachment has issued in this cause.
 M. E. BERNIER,
 Official assignee.
 Saint-Hyacinthe, 8th October, 1875. 6052

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District d'Ottawa. }

Dans l'affaire de Howard B. Prentiss, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dix-huitième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

HOWARD B. PRENTISS.

Aylmer, 24 septembre, 1875. 6037

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District de Trois-Rivières. } Cour Supérieure.

In re:—Narcisse Trahan, commerçant de Nicolet, faillis.

Lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge, sous les actes de faillite susdits.

N. TRAHAN,

Par T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs ad litem.

Trois-Rivières, 7 octobre, 1875. 6033

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de David Grenier, marchand, de la ville de Sorel, failli.

Un second et dernier bordereau des dividendes sur meubles et immeubles a été préparé en cette affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-quatrième jour d'octobre courant après lequel jour les dividendes seront payés.

G. E. MAYRAND,

Syndic

Rue Saint-Jacques, No. 6
Montréal, 6 octobre, 1875.

6023

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Hervey C. Boardman, de Henryville, P. Q., failli.

Je, soussigné, M. O. Hart, de Frelighsburg, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

M. O. HART,

Syndic.

Frelighsburg, P. Q., 6 Octobre, 1875.

6047

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Joseph-Octave Villeneuve, marchand, du village de Saint-Jean-Baptiste.

vs.

Edouard Ferland, meublier, du même lieu,

Defendeur.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,

Bureau de Syndic Officiel.

Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Rue Saint-Jacques, Montréal.

Montréal, 7 octobre, 1875.

6055

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert G. Ellis, de Henryville, P. Q., failli.

Je, soussigné, M. O. Hart, de Frelighsburg, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

M. O. HART,

Syndic

Frelighsburg, P. Q., 6 octobre, 1875.

6049

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexander Flockhart, du village de Quio, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont requis de s'assembler à la maison Russell, dans la cité d'Ottawa, mardi, le vingt-sixième jour d'octobre courant, à onze heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,

Syndic.

181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 7 octobre, 1875.

6043

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Ottawa }

In the matter of Howard B. Prentiss, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the eighteenth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HOWARD B. PRENTISS.

Aylmer, 24th September, 1875.

6038

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }
District of Three-Rivers. } Superior Court.

In re:—Narcisse Trahan, of Nicolet, trader, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of November next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said acts.

N. TRAHAN,

By T. & C. C. DE LORIMIER.

His attorneys ad litem.

Three-Rivers, 7th October, 1875.

6034

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of David Grenier, of the town of Sorel, merchant, an Insolvent.

A second and final dividend sheet on moveables and immovables has been prepared, subject to objection until the twenty-fourth day of October instant, after which day dividends will be paid.

G. E. MAYRAND,

Assignee.

No. 6, Saint-James street,
Montreal, 6th October, 1875.

6024

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry C. Boardman, of Henryville, P. Q., an Insolvent.

I, the undersigned, M. O. Hart, of Frelighsburg, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

M. O. HART,

Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 6th October, 1875.

6048

INSOLVENT ACT OF 1875.

Joseph Octave Villeneuve, merchant, of the village of Saint-Jean-Baptiste,

Plaintiff;

vs.

Edouard Ferland, dealer in furniture, of the same place,

Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,

Office of Official assignee.

Perkins, Lajoie & Beausoleil,

97, Saint-James street, Montreal.

Montreal, 7th October, 1875.

6056

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Robert G. Ellis, of Henryville, P. Q., an Insolvent.

I, the undersigned, M. O. Hart, of Frelighsburg, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

M. O. HART,

Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 6th October, 1875.

6050

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Alexander Flockhart, of Quio village, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are requested to meet at the Russell House, in the city of Ottawa, on Tuesday, the twenty-sixth day of October instant, at eleven o'clock in the forenoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,

Assignee.

181, Saint-James street,
Montreal, 7th October, 1875.

6044

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Hercule Lafleur, de la cité de Montréal, commerçant, en gros de marchandises sèches, y faisant affaires sous les nom et raison de L. H. Lafleur & Cie., failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le vingt-cinquième jour d'octobre A. D. 1875, à dix heures a. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider, les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
6053

Montréal, 7 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edouard Ferland, au village de Saint-Jean-Baptiste, meublier, district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic, 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre, 1875, à 4 heures p. m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic provisoire.
6057

Montréal, 7 octobre, 1875.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.

In re:—Joseph Laflamme, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté en ses faveurs par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et samedi, le vingtième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

JOSEPH LAFLAMME,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs ad litem
6029

Montréal, 7 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Félix Charron, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, commerçant en chaussures, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic, 97 rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mardi, le deuxième jour de novembre, 1875, à 11 heures a. m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic provisoire.
6059

Montréal, 7 octobre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Zachariat Auerbach, failli.
Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau No. 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

EDWARD EVANS,
Syndic.
6045

Montréal, 30 septembre, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1879.

Dans l'affaire de Charles Dugrè, entrepreneurs et commerçant, de la cité des Trois-Rivières, tant individuellement que comme membre de la ci-devant société de Perreault et Dugrè, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, mercredi, le dixième jour de novembre prochain, à dix heures du matin, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.
6035

Trois-Rivières, 6 octobre, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Louis Hercule Lafleur, of the city of Montreal, wholesale dry goods merchant, there doing business under the name or firm of L. H. Lafleur & Co., trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty-fifth day of October A. D. 1875, at 10 o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 97, Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon question connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
6054

Montreal, 7th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard Ferland, of the village of Saint-Jean-Baptiste, cabinetmaker, district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the assignee's office, 97, Saint-James street, in Montreal, on Tuesday, the second day of November, 1875, at 4 o'clock p. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,
Interim assignee.
6058

Montreal, 7th October, 1875.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Québec, }
District of Montréal. } Superior Court.

In re:—Joseph Laflamme, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court, a deed of composition and discharge executed in his favour by his creditors in number as required by law, and on Saturday, the twentieth day of November next, he will apply to this court, for his discharge under said act.

JOSEPH LAFLAMME,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys ad litem.
6030

Montreal, 7th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Félix Charron, of the town of Saint-Henri, district of Montréal, dealer in boots & shoes trader, an Insolvent

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the assignee's office, 97 Saint-James street, in Montreal, on Tuesday, the second day of November, 1875, at 11 o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,
Interim assignee.
6060

Montreal, 7th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Zachariat Auerbach, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint-John street, in the city of Montreal, on Wednesday, the tenth day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

EDWARD EVANS,
Assignee.
6046

Montreal, 30 September, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Dugrè, undertaker and trader, of the city of Three-Rivers, acting and assigning personally as well as member of the late firm of Perreault and Dugrè, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three-Rivers, Wednesday the tenth day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.
6036

Three-Rivers, 6th October, 1875.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 7 Octobre, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de nommer messieurs Pierre Bernier, Calixte Vézina et Fénélon Vézina, estimateurs pour la paroisse de Saint-Antoine de l'Île-aux-Grues.
6065

Demande au Parlement.

PROVINCE DE QUÉBEC.
Ville de Longueuil.

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la ville de Longueuil s'adressera à la Législature de cette Province, à sa prochaine session, pour la passage d'un acte pour amender l'acte de la dite Législature, 37 Victoria, chapitre 49, érigeant le village de Longueuil en ville, pour légaliser certaines déventures de cette ville et pour autres fins concernant la dite ville.

(Par ordre),

L. MARCHAND,
Secrétaire-trésorier.

Longueuil, 7 octobre, 1875.

6069

Avis est par le présent donné par les révérends Pères de Sainte-Croix, que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant leur collège de Notre-Dame de la Côte des Neiges.
6071

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 7th October 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint Messrs. Pierre Bernier, Calixte Vézina and Fénélon Vézina, valuers for the parish of Saint-Antoine de l'Île-aux-Grues.
6066

Application to Parliament.

PROVINCE OF QUEBEC.
Town of Longueuil.

Public notice is hereby given that the Council of the town of Longueuil, will apply to the Legislature of this province, at its ensuing session, for the passing of an act to amend the act of the said Legislature, 37th Victoria, chapter 49, erecting the village of Longueuil into a town, to legalize certain debentures, and for other purposes concerning the said town.

(By order),

L. MARCHAND,
Secretary-Treasurer

Longueuil, 7th October, 1875.

6070

Notice is hereby given by the reverends Pères de Sainte-Croix, that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate their college of Notre-Dame de la Côte des Neiges.
6072